



Le P'tit



Taillebourgeois

septembre 2015

N° 89



TAILLEBOURG

Vie Municipale

Les Brèves de la Vie Municipale

TRAVAUX PONT BOYARD

Une certaine confusion peut avoir émergée suite à la “co-activité” des travaux à la sortie du Pont Boyard, route de Saint-Savinien. Ces travaux déjà évoqués dans les bulletins précédents concernent d'une part :

- la mise en souterrain de la ligne ERDF moyenne tension qui passe sur la vallée de la Rutelière et longe la rue de l'étang avec la réalisation d'un “forage dirigé” qui passe sous la Rutelière et rejoint le nouveau poste-transformateur juste positionné sur la place, rue de l'Etang,

D'autre part :

- la préparation par le SDEER de la pose de l'éclairage public à chaque extrémité du pont Boyard.

CIMETIERE

Des travaux ont été faits au cimetière communal :



- le déplacement de la clôture au fond du cimetière a permis la création de l'espace des cavurnes,
- le columbarium et le jardin du souvenir ont par la même occasion été déplacés.



TERRAIN DE BOULES

Pour le confort de nos amis boulistes, le revêtement du terrain de boules a été refait, en cendré.

Nous souhaitons à tous de bons moments...



INCIVILITES

Nous avons malheureusement encore des incivilités à déplorer depuis ces dernières semaines.

Les salles du terrain de foot ont été “visitées” début août ; les six portes de la salle ont été forcées, dont une entièrement détruite. Cela représente un coût de plus de 2 000 euros pour la commune !!!

Et nous ne le dirons jamais assez : les dépôts d'ordures sauvages donnent une image de notre commune que nous refusons d'assumer. Chacun doit être conscient du préjudice visuel (et parfois olfactif !) que cela représente. Nous comptons sur vous pour respecter les containers et autres poubelles mis à votre disposition sur l'ensemble de la commune. Merci pour Taillebourg.



Sommaire

Septembre 2015 - n° 89

Vie municipale

Les Brèves p 2

Le mot du Maire p 3

Compte-rendus
des Conseils municipaux p 4

Vie communautaire

- Rapport de l'Agence
de l'eau p 26

Vie municipale

- Patrimoine de Taillebourg p 28

- Elagage des arbres p 29

- Inauguration refuge des
Pèlerins de Saint-Jacques p 29

Etat civil p 30

Vie associative

- La Gaule Charentaise p 31

- ADMS p 33

- ATEPE p 34

- Les Baladins du Comté
de Taillebourg p 35

- Nom d'un chien p 35

- Monbo Maorgue p 36

- Société sportive
de Taillebourg p 37

Renseignements utiles p 38

Artisans et commerçants p 39

Avant - Après p 40

Le mot du Maire

Après ces vacances qui, je l'espère, ont été agréables pour tous, nous voici à l'heure de la rentrée scolaire avec un effectif de 106 élèves.

De nombreux travaux ont été réalisés dans notre école, ils ont largement mobilisé les agents présents, afin que tout soit prêt le 02 Septembre.

Ces contraintes liées aux vacances scolaires, ont quelque peu retardé les travaux d'entretien de notre village. Mais nous allons, dès à présent, nous en occuper.

Comme vous avez pu le remarquer, nous avons tout récemment mis en sécurité une partie de la rue de l'étang et supprimé le sens interdit de la rue du Port, suite à l'écroulement d'une charpente d'un immeuble. Nous appelons à la plus grande vigilance, un arrêté de "mise en péril imminent" est en cours, il sera validé ou non par un expert mandaté par le tribunal administratif.

Durant cette période nous recommandons donc la plus grande prudence à tous, piétons, cyclistes et automobilistes aux abords de ce lieu dont la façade menace de s'écrouler.

Je souhaite en mon nom et celui des conseillers municipaux une bonne rentrée à tous les administrés.

Le Maire

Pierre Texier

Bulletin municipal
Le P'tit Taillebourgeois
N°89 - Septembre 2015
Directeur de la publication : Pierre Texier
Conception : Dany Chenet
Photos : P. Texier, D. Arroyo-Bishop,
P. Pike, Associations
Imprimé par ContiPrint

Merci à tous les membres de
la Commission Bulletin Municipal
pour leur investissement :
Sylvie Albert, Dany Chenet,
Marie-Claude Cubillo,
Emmanuelle Guiberteau,
Christine Texier, Pierre Texier.

"Au trait bio"



Bientôt disponible à Taillebourg

Production de légumes en vente directe
Production d'œufs et de fruits

D 114, entre Taillebourg et St-Savinien
06 01 91 46 90

autraitbio@gmail.com
06 60 91 91 28

Compte-rendus des Conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Présents : M. TEXIER Pierre ; M. CHEVALIER Bruno ; Mme CHENET Dany ; M. GALLAIS Gérard ; M. COVELA RODRIGUEZ Guillaume ; Mme ALBERT Sylvie ; Mme RICHAUD Babette ; Mme RICHAUD Babette ; Mme BEAUBEAU Maryse ; M. GANTHY Philippe ; M. DECQ Jean-François ; M. GUILLOT Fabrice ; Mme GUIBERTEAU Emmanuelle ; M. ARROYO-BISHOP Daniel.

Absents excusés :

Mme PARMENTELOT Nadine donne pouvoir à Mme BEAUBEAU MARYSE ;

M. Daniel ARROYO-BISHOP. donne pouvoir à M. GANTHY Philippe.

Secrétaire de séance : Mme GUIBERTEAU Emmanuelle.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Adoption du PV du 10-03-2015
- 2) Délibération : Trame Verte et Bleue
- 3) Sécurité des bâtiments
- 4) Questions diverses

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Stationnement et vitesse excessive rue Aliénor d'Aquitaine.
- Date du prochain conseil municipal.
- Réunion CCID.
- Travaux à Romefort.
- Réception des ravaux en eau potable rue Saint-Jean.
- Installation d'un maraîcher sur la commune.
- Lundi de Pentecôte.
- PLU : commission.
- Questions diverses.

Vote : tous pour.

1) Adoption du PV du 10-03-2015

Vote : Tous pour

2) Délibération Trame Verte et Bleue

Dossier à rendre dernier délai le 30 mars 2015 pour prétendre participer à cette opération du Conseil Régional.

OBJET : autorisation à mener l'opération "verte et bleue" du Conseil Régional et à solliciter les partenaires financiers.

La Région Poitou-Charentes a mis en place une opération appelée "trame verte et bleue" qui selon certaines conditions peuvent permettre aux communes de recevoir des subventions. Le programme présenté devant faire acte d'actions concrètes en faveur de la biodiversité en milieu terrestre (verte) et en milieu aquatique (bleue).

La municipalité souhaite s'engager dans ce programme et dans cette hypothèse, elle établit le plan de financement actuel comme suit :

DÉPENSES HT "PROJET TRAME VERTE ET BLEUE"

Organisme/Entreprise	Objet de la dépense	Montant HT
Commune	Mise en sécurité du site (Ganivelles)	3 340,43 €
LPO	Nichoirs + vidéo 200 €	666,00 €
	Signalétique	833,00 €
	Proposition technique et financière pour la réalisation d'un projet de "Refuge LPO Collectivité" sur le site du Château de Taillebourg	3 080,40 €
	Animations et interventions péri-scolaires	567,50 €
SIE (service insertion environnement)	Restauration du paysage - travaux maçonnerie	5 670,00 €
PROM'HAIES	Verger Patrimonial	1 400,00 €
	TOTAL	15 557,33 €

RECETTES HT "PROJET TRAME VERTE ET BLEUE"

Subvention Conseil Régional	10 000,00 €
Autofinancement	5 557,33 €

TOTAL : 15 555,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le "Projet Trame Verte et Bleue"
- sollicite la subvention maximum du Conseil Régional Poitou-Charentes
- autorise Monsieur le Maire à rechercher toutes les autres possibilités et formes de financements prévues par la loi
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote du conseil : tous pour.

3) Sécurité des bâtiments

Suite au passage d'un contrôleur sécurité (Agence Véritas), des bâtiments municipaux posent des problèmes au niveau de l'accessibilité et de la sécurité pour l'accueil du public.

L'étage de la Maison du Parc (ex mairie) :

Pas d'accès pour handicapés, pas d'ascenseur, escalier dangereux, wc et vitrage pas aux normes, etc.

Salle du terrain de foot

Des ajustements d'accessibilité et de sécurité qui restent financièrement envisageables.

4) Stationnement et vitesse excessive au niveau de la rue Aliénor d'Aquitaine

Monsieur le Maire rend compte à l'ensemble du conseil de la réunion tenue le vendredi 20 mars avec les riverains de cette rue.

Il considère que même si des divergences marquées sont apparues en ce qui concerne les solutions à adopter, le bilan est unanime sur les problèmes de stationnement et de vitesse excessive.

Il avait été retenu à l'issue de cette première réunion de consultation et pour une période d'essai de 6 mois :

Dans un premier temps :

- Stationnement interdit sauf riverains et livraisons
- Sens interdit sauf riverains et livraisons
- Conserver l'alternance du stationnement par quinzaine
- Suppression (si demandée) des passages-bateau pour les riverains concernés (inondation eaux pluviales)
- "Rénovation" des peintures des zones interdites
- Arrêté municipal (avec les sanctions encourues) pour : interdire le stationnement des véhicules plus de 7 jours au même endroit sur les parkings de la municipalité (véhicule ventouse), le respect du stationnement (dont stationnement dangereux), le respect des emplacements "10 mn" et de la zone de passage des véhicules de ramassage des ordures ménagères (3,50 m).

Dans un deuxième temps (si pas assez efficace) :

- Mise en place de gendarmes couchés pour faire ralentir les véhicules.

Après un temps de réflexion,

Après en avoir débattu de jour en séance de conseil,

Après avoir entendu certaines remarques sur l'aspect "droit des citoyens" de circuler dans la rue Aliénor,

Considérant que certaines personnes n'étaient pas informées (avec nos excuses) de la réunion (haut de la rue Aliénor),

Considérant que l'accès à la rue Saint-Jean n'avait pas été pris en compte,

Il paraît difficile de maintenir le projet "sens interdit sauf riverains" dans la rue Aliénor. Par contre, le problème des excès de vitesse ne sera pas réglé.

En conséquence, Monsieur le Maire propose le questionnaire suivant aux riverains :

ENQUETE

- | | | |
|--|-----|-----|
| • Mise en place de 3 "gendarmes couchés" à la hauteur du 16/18 rue Aliénor, du 58/60 rue Aliénor, du 92 rue Aliénor (horizon 2016, sur le modèle de la traversée d'Annepont) | oui | non |
| • Pas plus d'un véhicule par logement/foyer garé dans la rue (utilisation des parkings) | oui | non |

Considéré comme acquis :

- Stationnement interdit sauf riverains et livraisons
- Conserver l'alternance du stationnement par quinzaine
- Suppression (si demandée) des passages-bateau pour les riverains concernés (inondation eaux pluviales)
- "Rénovation" des peintures des zones interdites au stationnement
- Arrêté municipal (avec les sanctions encourues) pour : interdire le stationnement des véhicules plus de 7 jours au même endroit sur les parkings de la municipalité (véhicule ventouse), le respect du stationnement (dont stationnement dangereux), et de la zone de passage des véhicules de ramassage des ordures ménagères (3,50 m).
- Respect des stationnements "10 mn".

5) Dates prochaines réunions

Jeudi 2 avril : Commission PLU

Jeudi 9 avril : Conseil municipal / budget

Mardi 12 mai : Conseil municipal.

6) Réunion CCID

Mercredi 8 avril à 9 h.

7) Travaux à faire sur Romefort

Une buse est cassée depuis très longtemps sous un chemin à Romefort, chemin mitoyen avec saint-vaize. Cette mauvaise évacuation provoque l'inondation d'un champ sur environ 0,5 ha en cas de forte pluie, ce qui occasionne une gêne pour l'exploitant. M. le Maire a discuté avec M. le Maire de Saint-Vaize qui est d'accord pour effectuer et partager le coût des travaux. Ils conviennent qu'il faudra toutefois surveiller l'écoulement dans le contrebas en cas de très grosses pluies et prévoir un système d'obturation de la buse en cas d'inondation de riverain. Avant de commencer les travaux, il conviendra de se réunir à nouveau sur le terrain.

8) Réception des travaux de la conduite "eau potable" de la rue Saint-Jean à la Vergne.

M. le 1^{er} adjoint et M. le 2^e adjoint seront présents le 3 avril à 11 h.

9) Installation d'un maraîcher

Un agriculteur a l'intention de s'installer sur la commune en tant que maraîcher sur des terres au dessus des Renaudins (culture et vente). Son installation est liée à l'autorisation d'un forage eau. La municipalité encouragera et soutiendra cette démarche dans le domaine de ses compétences.

10) Lundi de Pentecôte

Au niveau de la commune de Taillebourg, les agents municipaux ne travailleront pas le lundi de Pentecôte, soit le lundi 25 mai. La mairie et l'agence postale communale seront fermées.

11) Commission PLU

M. Chevalier, M. Guillot, M. Texier, M. Ganthy, M. Gallais sont désignés, et seront rejoints par trois membres extérieurs.

12) Questions diverses

Monsieur le Maire annonce que la Mairie sera fermée au public le vendredi 3 avril pour cause d'installation d'une alarme.

M. Chevalier informe que, depuis 2 mois, 25 tonnes d'enrobé ont été utilisées sur les routes de la commune.

Mme Guiberteau suggère que, suite à l'enlèvement des containers de la place de la Charente, un garage à vélos puisse être installé à côté de l'arrêt de bus.

Mme Chenet a remarqué que divers déchets, non recyclés, ont été abandonnés sur l'aire de vidange des camping-cars. Elle nous informe également que le prochain bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Mme Albert parle d'un groupe musical qui pourrait venir faire un concert durant l'été dans l'enceinte du parc du château.

M. Ganthy et M. le Maire sont en préparation du budget.

M. Gallais est en contact régulier avec le SDEER pour les différentes interventions "éclairage public" sur la commune.

M. Arroyo-Bishop nous dit que la pièce du fond des salles voûtées va être dédiée à l'histoire du château.

M. Arroyo-Bishop, M. Texier et l'ensemble du conseil municipal montrent leur satisfaction quant au travail des élagueurs sous les balustres du château et au-dessus de la voie ferrée.

Mme Beaubeau annonce que les fiches de postes ont été faites pour tout le personnel de la Mairie.

Fin de la séance à 23 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Présents : M. TEXIER, M. ARROYO BISHOP, M. DECQ, M. GALLAIS, M. GUILLOT, M. GANTHY, M. COVELA RODRIGUEZ, Mme CHENET, Mme ALBERT, Mme BEAUBEAU, M. CHEVALIER.

Excusées : Mme GUIBERTEAU donne pouvoir à M. DECQ,

Mme RICHAUD donne pouvoir à M. TEXIER

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU

M. TEXIER demande d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

6) Délibération sur le prix de la vente de terre végétale.

7) Départ-démission de Mme PARMENTELOT.

8) Questions diverses.

Vote : tous pour.

1) Adoption du PV du 26 mars 2015

Vote : tous pour.

2) Délibération : Autorisation de mandatement des dépenses en investissement avant le BP 2015

OBJET : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015

Compte-tenu des dispositions de l'article 15 de la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015.

En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du BP 2015 :

- Chapitre 21-2152 = 6 955,00 € CDC Vals de Saintonge (aménagement parking point à temps).

Vote : tous pour.

3) Vote du Compte Administratif 2014

Monsieur Philippe GANTHY est élu président de séance pour le vote du Compte administratif, il informe des emprunts complémentaires à court terme réalisés en 2012-2013 pour les travaux de la maison De Blay (Epicerie et agence postale, 125 000 €) et l'achat des garages, rue du Port (41 000 €) qui arrive à échéance en 2015.

Monsieur le Maire se retire du conseil.

Vote : 1 abstention et 11 pour.

4) Vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle que les taxes d'habitation, foncières non bâties et bâties sont importantes dans notre commune et il n'est pas favorable à une augmentation des taxes.

Vote : tous pour le maintien aux taux actuels.

5) Budget Prévisionnel 2015

Monsieur le Maire indique que le recours aux emprunts à court terme (1 à 2 ans) n'est pas une bonne façon de fonctionner pour les budgets car l'encaissement des subventions est de plus en plus tardif et cela oblige à réaliser de nouvelles lignes de crédit en attendant le versement des dites subventions (frais de dossier, intérêts supérieurs, etc...).

Aussi il propose de réaliser sur le budget 2015, un emprunt à long terme pour créer un fond de réserve conséquent (1 mois et demi de fonctionnement/investissement d'avance) qui permettra d'attendre les subventions et pourvoir aux imprévus.

Monsieur le Maire informe que les dotations 2015 de l'Etat baissent de 21% pour notre commune (soit 39 000 euros). Après avoir cerné les dépenses inutiles et coûteuses (photocopieurs, contrats EDF, dépollution du puits, Algeco des classes, abonnements aux magazines, subventions non sollicitées, etc.). Tout en laissant la possibilité d'investir, il va falloir encore aller plus loin dans les économies de fonctionnement et notamment :

étude des contrats d'assurances, réduction des dépenses d'énergie, réduction des dépenses de produits d'entretien, etc.

Monsieur le Maire indique aussi que le maximum va être fait pour que l'impôt soit payé par le plus grand nombre dans un souci de justice et d'équité et qu'il est toujours temps de faire les démarches de déclarations « oubliées » des constructions et biens immobiliers avant que ce ne soit monsieur le contrôleur des impôts qui ne le fasse.

Pour information, ce mercredi 07 Avril, monsieur le Maire et les membres de la commission CCID (commission communale des impôts directs) ont mis à jour les documents de base en collaboration avec monsieur le contrôleur.

Monsieur le contrôleur a annoncé, entre autre, un redressement des plus sévère concernant un ensemble immobilier non déclaré (reprise sur 4 ans, amende pour "mauvaise foi", amende pour pièces non fournies, etc...)

Monsieur le Maire, en compagnie de Philippe GANTHY déroule le budget chapitre par chapitre et invite les conseillers à faire les modifications qui sont approuvées par tous. Vote : tous pour

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2013		Année 2014		Année 2015
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Prévisionnel
011 - Charges à caractère général	158 900,00 €	139 070,65 €	172 045,23 €	171 669,91 €	161 295,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	275 300,00 €	271 298,42 €	279 055,27 €	279 055,27 €	288 200,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	268 200,00 €	264 703,04 €	272 255,27 €	275 334,11 €	283 800,00 €
014 - Atténuations de produits	6 600,00 €	6 594,00 €	549,50 €	549,50 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	139 220,00 €	135 442,64 €	141 250,00 €	138 342,53 €	152 275,00 €
66 - Charges financières	8 700,00 €	7 612,85 €	10 100,00 €	9 544,75 €	21 310,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 800,00 €	442,76 €	1 400,00 €	985,12 €	1 250,00 €
022 - Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles = 011 + 012 + 014 + 65 + 66 + 67 + 022	593 520,00 €	560 461,32 €	604 400,00 €	600 147,08 €	624 330,11 €
Total dépenses d'ordre					71 660,35 €

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2013		Année 2014		Année 2015
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Prévisionnel
013 - Atténuations de charges	69 894,50 €	69 957,05 €	20 000,00 €	39 198,88 €	20 000,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	200,00 €	154,86 €	200,00 €	358,00 €	200,00 €
73 - Impôts et taxes	321 089,00 €	342 422,59 €	348 878,00 €	335 017,88 €	388 959,54 €
74 - Dotations, subventions et participations	185 866,00 €	186 814,84 €	160 402,00 €	179 232,60 €	140 977,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	42 000,00 €	36 402,59 €	39 000,00 €	40 176,06 €	40 000,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	39,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 300,00 €	6 669,42 €	36 774,00 €	41 750,25 €	1 100,00 €
Total recettes réelles	621 149,50 €	642 460,69 €	605 254,00 €	635 733,67 €	591 246,54 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1		69 957,13 €			104 743,92 €
			Total recettes prévisionnelles		695 990,46 €

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2014		2015
	Budget	Réalisé	Prévisionnel
016 - Emprunts et dettes assimilés	88 780,00 €	88 779,67 €	143 750,00 €
158 - Epicerie - Agence postale	161 679,59 €	161 345,38 €	
166 - Achat de matériel en 2014	6 100,00 €	6 097,52 €	
167 - Achat terrain école	215 283,00 €	215 282,32 €	
168 - Installation Mairie dans immeuble De Blay	36 277,00 €	36 137,66 €	960,00 €
169 - Aménagement de la classe dans ancienne mairie	24 543,01 €	24 542,66 €	
170 - Aménagement ancienne mairie pour TAP	3 491,00 €	3 490,70 €	
171 - Equipement service technique			2 400,00 €
172 - Parking bord de Charente			12 960,00 €
173 - Parking place du Marché			12 800,00 €
174 - Pont Dormant			160 000,00 €
175 - Trame verte et bleue			16 600,00 €
176 - Parking place Saint-Louis			300,00 €
177 - Aménagement des gîtes			1 500,00 €
178 - Eclairage public			3 400,00 €
179 - Défibrillateur			2 000,00 €
180 - Aménagement sportif			500,00 €
181 - Aménagement et équipements bâtiments mairie			5 950,00 €
182 - Sécurité routière			2 200,00 €
183 - Aménagement salles voûtées			2 700,00 €
184 - Matériel informatique			252,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			224 522,00 €

DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2014		2015
	Budget	Réalisé	Prévisionnel
001 - Excédent investissement reporté			39 611,65 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	135 536,28 €	136 953,88 €	9 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	500,00 €	100 227,00 €	196 500,00 €
Total recettes réelles hors opérations	136 036,28 €	237 180,88 €	245 111,65 €
158 - Création Epicerie - Agence postale	230 660,00 €	208 660,50 €	
167 - Achat terrain	210 000,00 €	3 490,70 €	
174 - Pont Dormant			51 500,00 €
TOTAL RECETTES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	440 660,00 €	448 660,50 €	51 500,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	70 811,13 €	800,00 €	271 660,35 €

6) Délibération sur le prix de la vente de terre végétale

Vote : tous pour

7) Départ-Démission de Mme PARMENTELOT

M. TEXIER donne lecture de la lettre du 03 avril 2015 de Mme PARMENTELOT.

Elle indique, qu'après avoir pris une disponibilité, elle doit reprendre plus tôt que prévu son activité professionnelle à Paris. Selon ses mots, elle regrettera "l'ambiance de l'équipe municipale". L'ensemble du conseil municipal regrette cette situation et lui souhaite de réussir dans ses nouvelles fonctions.

8) Questions diverses

- Mme BEAUBEAU demande de fixer une date de réunion pour la préparation de la journée du 30 mai 2015 (ouverture de la souscription du pont dormant). La réunion est fixée début mai.

- Mme CHENET nous informe que le bulletin municipal est prêt pour être distribué.

- M. CHEVALIER nous indique que six autres tonnes d'enrobé ont été utilisé pour les routes et chemins de la commune depuis le dernier conseil municipal.

- Des réunions ont eu lieu avec le président, le directeur de l'ADMS, les adjoints pour trouver des solutions de remplacement car les locaux à l'étage de la Maison du Parc ne sont pas aux normes de sécurité.

Prochaine réunion du conseil municipal le 12 mai 2015

Fin de la réunion oh50

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Présents : M. Pierre TEXIER ; M. CHEVALIER Bruno ; M. GALLAIS Gérard ; M. COVELA Guillaume ; Mme ALBERT Sylvie ; Mme GUIBERTEAU Emmanuelle ; Mme RICHAUD Babette ; Mme BEAUBEAU Maryse ; M. GANTHY Philippe ; M. ARROYO Daniel ; M. GUILLOT Fabrice

Absente : Mme CHENET Dany

Secrétaire de séance : BEAUBEAU Maryse

Ordre du jour :

1) Adoption du PV du 09/04/2015

2) Préparation de la journée du 30/05/2015

3) Etat civil à mentionner dans le bulletin municipal

4) Résultats de l'agence postale

5) Trame Verte et Bleue

6) Bilan 2014 des absences au travail

7) Fermeture de poste : Agent technique principal 2ème classe

8) Ouverture de poste : Agent technique 2ème classe à 32h00

9) Dépôt sauvage d'ordures

10) Dépenses des produits d'entretien

11) Tarif Halte Jacquaire

12) Droit du sol : Délibération : Dénonciation de la convention entre la commune de Taillebourg et la DDTM et autorisation pour signer la convention d'instruction du droit du sol avec la CDC des Vals de Saintonge

13) Déplacement du columbarium et aménagement de la case à urnes

14) Fiches de poste des employés

15) Subventions pour les associations

16) Questions diverses

Demande de Monsieur le Maire d'ajouter à l'ordre du jour :

Cérémonie du 8 mai

Salle de foot

le feu d'artifice

téléphone de la cantine

conventions avec les associations pour l'utilisation des locaux municipaux

annulation de réunion

1) Adoption du PV du 09/04/2015

Vote : Tous pour

2) Préparation de la journée du 30 mai 2015

Une lettre est envoyée aux élus locaux des mairies environnantes, ainsi qu'aux membres de la commission du patrimoine de la CDC, aux députés, à M. Le conseiller départemental, au président de la CDC, au maire de La Rochelle, à la Fondation du Patrimoine, afin de leur présenter le projet de la réfection du Pont Dormant et de lancer la souscription.

A 12h : Présentation du projet et annonce du début de la souscription ;

A 12h20 : Apéritif offert aux officiels, aux éventuels souscripteurs, ainsi qu'aux membres de l'association des archives historiques d'Aunis et de Saintonge ;

Une exposition, " Autour des Châteaux Romans" sera présentée dans les salles voûtées ;

Une visite guidée sera également proposée dans l'après-midi ;

Fabrice Guillot sera présent avec sa calèche, pour promener les personnes intéressées dans le parc ;

A 17h : Conférence sur la découverte de "Tintignac"

3) État civil à mentionner dans le bulletin

Certains Taillebourgeois demandent qu'il soit inscrit l'état civil (baptêmes civils, naissances, mariages et décès) dans le prochain bulletin municipal. Pierre Texier pense que c'est une bonne idée (vérifier cependant la légalité de la publicité de toutes ces informations).

4) Résultats de l'Agence Postale Communale

Sur les neuf agences du secteur de Saint Porchaire, l'Agence de Taillebourg fait partie des 3 meilleures. Les habitants de Saint-Vaize sont de plus en plus nombreux à utiliser les services de l'agence.

5) Trame verte et bleue

Le Maire était convoqué ce vendredi 17 Avril à la maison de la Région Poitou-Charentes à Poitiers pour le dispositif "Trame Verte et Bleue". La séance était présidée par le président de région J.F MACAIRE en personne.

Monsieur le Maire : "J'ai l'immense satisfaction de vous annoncer que le village de Taillebourg a été élu par la commission régionale (53 villages élus dont seulement 4 en Charente-Maritime), que nous pourrions afficher officiellement notre appartenance à ce dispositif (logo) et que nous bénéficierons donc d'une subvention de 10 000€ pour notre projet (2 versements). Je tiens à remercier vivement Nadine GANTHY pour sa collaboration.

D'autre part, je me suis personnellement entretenu avec le Président du Conseil Régional en lui suggérant que nous pourrions aller plus loin sur l'aspect biodiversité mais que nous avons des problèmes de préemption sur les zones du PLU non inscrites en zone U. Monsieur MACAIRE m'a donné des pistes et notamment celle d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier Régional (dont il est le Président), qui est chargé d'établir une " veille" sur les zones du PADD et qui peut aussi nous trouver des aides financières pour les achats de parcelles....."

6) Bilan des absences au travail

Le rapport de la SOFCAP montre que l'absentéisme à Taillebourg est largement supérieur à la moyenne (22,4 %). Maryse Beaubeau rappelle que l'absence de deux agents toute l'année 2014 a une incidence sur ce pourcentage.

Toutefois M. Texier estime que ce bilan démontre un absentéisme récurrent. A ce jour, 4 agents sur les 7 titulaires sont en arrêt maladie.

7) Fermeture du poste « agent technique principal 2ème classe »

Le Conseil Municipal a une pensée pour la famille d'Alain Loizeau, récemment décédé, des suites d'une longue maladie. Suite à son décès, il convient de fermer ce poste.

8) Ouverture d'un poste d'agent technique 2ème classe

Un appel à candidature a été lancé pour ce poste à 32 h/semaine. La fin du dépôt des candidatures est fixée au 30 mai 2015. La sélection se fera le 13 juin 2015.

9) Dépôt sauvage d'ordures

La recrudescence de dépôt d'ordures en des lieux inappropriés nous oblige à être vigilant, aussi toutes les informations

ou documents (photos, lettres..) concernant les personnes en infraction sont et seront transmis à la gendarmerie.
95 % des personnes déposant des ordures sont extérieures à la commune. L'amende de base est de 200 €.

10) Dépenses pour les produits d'entretien

Devant les montants excessifs des factures pour les produits d'entretien, ce qui entraîne un dépassement de 350 € au budget, un contrôle a été effectué par Mmes Beaubeau & Richaud, il apparaît que ce dépassement est essentiellement dû à une mauvaise affectation des factures.

11) Tarif "halte Jacquère"

Le gîte 1030 ne peut être loué, en raison de la présence d'un transformateur dans la courette et qui provoque une nuisance sonore, aussi il a été décidé, afin de rentabiliser ce gîte, d'en faire une halte pour les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

La halte des pèlerins de Compostelle (halte Jacquère) sera ouverte en juillet 2015, le tarif est fixé à 8 € la nuit.

12) Délibération sur le droit du sol

Délibération : Résiliation de la convention Commune / Etat concernant l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

Monsieur le Maire rappelle que par convention en date du 17/10/2007 l'instruction des autorisations d'urbanisme est réalisée par les services de l'État (DDTM), conformément à l'article L. 422-8 du code de l'urbanisme.

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge a délibéré le 1er juillet 2014 sur la modification de la compétence "Aménagement de l'Espace" de leurs statuts afin d'y ajouter l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et l'utilisation des sols pour les communes compétentes au titre de l'article L. 422-1 du code de l'urbanisme qui décideront de confier par voie de convention cette instruction à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge. Par délibération en date du 7 août 2014, la commune de Taillebourg a approuvé la modification des statuts de la CDC des Vals de Saintonge.

Il est rappelé que le Maire reste compétent pour délivrer, au nom de la commune, les autorisations d'urbanisme à l'exception de celles mentionnées à l'article L. 422-2 du code de l'urbanisme qui relève du Préfet.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge par le biais d'une convention définissant les modalités de cette instruction et ce, à compter du 1er juillet 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité absolue des suffrages exprimés, et à compter du 1er juillet 2015 ;

- D'autoriser la résiliation de la convention conclue entre la commune et l'État régissant les modalités de mise à disposition des services de la DDTM et confiant à ce service l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ;
- D'approuver la convention à passer avec la Communauté de Communes des Vals de Saintonge ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote : tous pour

13) Déplacement du colombarium et aménagement de la niche à urnes

Il a été demandé d'installer une "niche à urnes". Un accord de principe est donné par les élus pour déplacer le colombarium et installer une "niche à urnes".

Ils seront positionnés au fond du cimetière.

14) Fiches de poste des agents territoriaux

Les fiches de poste sont obligatoires. Depuis une vingtaine d'années, elles n'avaient plus été élaborées. Elles ont été faites en collaboration avec les agents et sont présentées aux élus. Un entretien individuel est programmé avec chaque agent le 19 mai 2015 (entretien obligatoire).

15) Subventions aux associations

M. Texier demande aux élus de reporter ce vote. 4 associations n'ont pas fait de demande, elles vont être relancées. Le bilan comptable 2014 est à fournir obligatoirement ainsi qu'un budget prévisionnel pour 2015.

16) Cérémonie du 8 Mai

M. le Maire regrette l'absence des pompiers à cette cérémonie. Même si certains sont en désaccord avec les décisions prises (agent technique remplaçant) qui n'est pas pompier, il constate que c'est un manque de respect de leur code de déontologie vis-à-vis des anciens combattants, des médaillés militaires, des élus, des enfants, parents et Taillebourgeois présents.

Extraits du code de déontologie des sapeurs-pompiers :

"Le sapeur-pompier, dans l'exercice de ses fonctions, appartient à la fonction publique territoriale. Court rappel des droits, des obligations, mais aussi des règles morales régissant le statut du soldat du feu en France."

Textes de référence :

Les droits et obligations du sapeur-pompier résultent de son appartenance à la fonction publique territoriale (FPT). - loi

du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. - loi du 26 janvier 1984 relative à la FPT. Ces lois définissent dans le cadre du statut général de la fonction publique les droits et obligations du sapeur-pompier. La nature statutaire de ces deux notions n'enveloppe pas l'ensemble des règles déontologiques. La déontologie regroupe, en effet, "pour les personnes exerçant certaines activités publiques ou privées, les règles juridiques mais aussi morales qu'elles ont devoir de respecter". ("Lexique de termes juridiques", sous la direction de R. Guillien et J. Vincent. Dalloz, dernière édition p. 159. Sur la notion de déontologie voir également C. Vigouroux. Déontologie des fonctions publiques, Paris, Dalloz 1985).

Cependant, l'existence de règles morales applicables aux SP est incontestable, voire incontournable dans l'exercice quotidien de cette fonction. Ces règles sont le produit de l'histoire, d'une culture professionnelle spécifique dont les premiers manuels à usage du SP communal ou militaire gardent une trace certaine. Les règlements intérieurs des corps départementaux font d'ailleurs expressément référence à certaines de ces règles qui font bien souvent l'unanimité chez les SP.

Nous pouvons ainsi avancer que le sapeur-pompier détient des devoirs, tant d'abord envers lui-même, ensuite envers ses camarades, bien entendu envers la population, envers ses chefs, mais aussi ses subordonnés et, enfin, envers son corps.

Les devoirs envers la population

Le sapeur-pompier se doit d'avoir un sens particulier du service public. Cette exigence résulte de la grandeur de son rôle et de sa fonction sociale tels que définis par les textes (article 2 loi du 3 mai 1996).

Sa mission de préserver la vie des hommes et de leurs biens impose un certain esprit de sacrifice qui est contenu dans la devise "Sauver ou périr". Savoir accepter les risques du métier renvoie également à une éthique de vie guidée par "Le courage et le dévouement". D'ailleurs "le dévouement est une vertu obligatoire" (cne Hamon ouvrage cité p. 219) et c'est bien elle, sans doute, qui conduit les pompiers à accepter certaines interventions d'assistance qui sortent du cadre légal de leurs missions et qui font des SIS un véritable acteur de la cohésion sociale républicaine ("Le Service public", apport au Premier ministre. Mission présidée par R. Denois de Saint-Marc. Collection des rapports officiels. La documentation française 1996).

17) Salle du terrain de foot

Suite à des demandes de locations de cette salle, la municipalité décide de faire les aménagements nécessaires à sa conformité, à savoir :

l'éclairage extérieur

des reprises de revêtement de sol

une rampe handicapée à créer entre la salle et la cuisine

l'électricité à vérifier

porte d'entrée : installation d'une poignée extérieure et d'une « crémone pompiers » à l'intérieur

extincteur + bloc de secours

18) Feu d'artifice du 13 juillet 2015

M. Métivier est le seul ayant un agrément valable jusqu'en juin 2017 pour tirer le feu d'artifice, s'il souhaite le faire, le feu sera tiré le 13 juillet, en cas d'impossibilité de sa part ou de mauvaises conditions climatiques, le feu sera tiré le 15 août 2015, M. le Maire & Gérard Gallais proposent une nouvelle gamme dans le choix du feu d'artifice (+150 €), ils considèrent que le feu d'artifice est un moment symbolique dans la vie d'une commune et qu'il profite à tous.

19) Téléphone de la cantine

Actuellement il ne fonctionne pas, Gérard Gallais va faire venir une personne compétente pour solutionner le problème.

20) Convention avec les associations concernant l'utilisation des locaux municipaux

Dans un premier temps une convention sera établie entre l'ADMS et la Mairie pour l'utilisation des locaux, il en sera de même pour toutes les associations occupant des locaux ou terrains municipaux.

21) Annulation de réunions

La réunion initialement prévue le 18 mai est reportée au 02/06/15 (étude des candidatures au poste d'agent technique). La réunion du 23 mai sera déplacée au 13/06/15 (choix d'un candidat)

22) Questions diverses

Bruno Chevalier nous fait part de 2 devis établis par M. Jaguenaud, concernant l'entretien des routes et chemins de terre, ces devis comprennent 3 passages sur les bords des routes et 2 passages sur les chemins blancs. Accord est donné par le maire pour engager le 1er passage de fauchage, qui est urgent. Pierre Texier demande qu'à l'avenir des devis soient établis par d'autres entreprises.

M. Covela Rodriguez estime qu'il serait nécessaire de poser des hublots sur la porte battante de la cantine pour éviter tout incident.

Emmanuelle Guiberteau, en charge de la gestion du site internet de la mairie, dit qu'elle n'a pas les informations nécessaires pour mettre à jour le site.

M le Maire informe le conseil municipal, que l'association des Baladins du Comté de Taillebourg ne fera pas la brocante prévue le 2ème dimanche de juin.

Fin de séance à 09h40

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2015

Présents : M. Pierre TEXIER, M. CHEVALIER Bruno, M. GALLAIS Gérard, M. COVELA RODRIGUEZ Guillaume, Mme ALBERT Sylvie, Mme GUIBERTEAU Emmanuelle, Mme RICHAUD Babette, Mme BEAUBEAU Maryse, M. GUILLOT Fabrice

Absents excusés : M. ARROYO BISHOP Daniel et Mme CHENET Dany

M. DECQ Jean-François qui a donné pouvoir à Mme GUIBERTEAU Emmanuelle

M. GANTHY Philippe qui a donné pouvoir à M. TEXIER Pierre

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU Maryse

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 12/05/2015
- 2) Feu d'artifice
- 3) Dératisation
- 4) Tickets de Cantine
- 5) Elagage des arbres
- 6) Emprunt section investissement
- 7) Portillon (délibération, mise à disposition des aménagements du port fluvial CDC)
- 8) Jeux dans le parc
- 9) Tarif des cavurnes
- 10) Subventions pour les associations

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 11) Délibération pour subvention verger patrimonial
- 12) Plan Local d'Urbanisme
- 13) S D E E R (tarif électricité)
- 14) Défibrillateur
- 15) Questions diverses

Vote : Tous pour

- 1) Adoption du PV du 12/05/2015

Vote: Tous pour

- 2) Feu d'Artifice

Dans un premier temps, la commune de Port d'Envaux avait eu pour cette année, un avis défavorable pour tirer son feu d'artifice au bord de la Charente. La DREAL mettait en avant les contraintes de la zone Natura 2000. Cette décision de la DREAL a été très récemment modifiée et Port d'Envaux, qui utilise des terrains sur Taillebourg pour le tir, vient de nous faire une demande d'autorisation.

Par réciprocité, nous allons leur demander l'autorisation pour pouvoir tirer notre feu d'artifice le 13 juillet (ou le 15 août si intempérie) du côté Port d'Envaux.

- 3) Dératisation

Les travaux de nettoyage et d'entretien au-dessus de la voie ferrée ont, d'après les spécialistes, dérangé un certain nombre de rats, qui y avaient élu domicile. N'ayant plus de zone de refuge, ils se déplacent sur les bords de Charente. Dans l'urgence sanitaire, nous avons mandaté l'entreprise Ecolab (conseillée par le service prévention de la CDC) pour intervenir très prochainement.

Le devis est de 954 euros TTC, pour deux passages par an. Les quartiers concernés, sont de la place des pêcheurs à la place de la Charente. Nous allons profiter de leur venue pour demander une évaluation au niveau de la place de l'église.

- 4) Tickets de Cantine

Durant l'arrêt de maladie de la secrétaire, nous avons dû affecter un autre agent pour la vente des tickets de cantine. Nous avons alors constaté qu'au 20 Mai, 293 repas n'avaient pas été payés durant l'année scolaire 2014-2015 et seulement 2 lettres de relance ont été retrouvées. Malheureusement, cette situation ne semblerait pas uniquement être à déplorer sur cette seule année scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette secrétaire avait par ailleurs “arrêté” la “régie” donc la charge du recouvrement et de la conservation des fonds liés à la cantine scolaire.

Elle avait d'ailleurs une indemnité de 120 € pour assurer cette charge.

La municipalité n'avait connaissance que de deux familles pour lesquelles il semblait que les recouvrements posaient des difficultés. La municipalité est désolée des rappels tardifs de paiement qu'elle va devoir envoyer. La gestion des tickets cantine va être revue et informatisée. Les relances se feront mensuellement. Certains parents sont mécontents de ces rappels tardifs, mais il est normal de recouvrer les sommes dues.

Le Maire de Saint-Agnant, confronté au même problème, a d'ailleurs décidé lui de ne pas accorder l'inscription pour l'année prochaine aux familles n'ayant pas régularisés leurs paiements.

Monsieur Le Maire nous informe que la vente des tickets de cantine se fera dorénavant à l'Agence Postale. Mme HARVOIRE qui était suppléante de Mme AUDIGE prendra la responsabilité de la régie.

5) Elagage des arbres

L'année dernière, un inventaire a été fait dans l'urgence pour l'élagage des arbres les plus dangereux. L'abattage a commencé, par tranches. Cette mise en sécurité progressive et indispensable, qui n'avait jamais été prise en compte, va se poursuivre cette année.

Des devis ont été demandés à trois entreprises :

- la première : Le JARDIN DE MARC, montant du devis : 5 387 euros,

- la seconde : L'ARBRE REMARQUABLE (qui est intervenue l'année dernière en urgence), montant du devis : 4 656 euros.

L'entreprise nous propose également des animations (pour Scolaires et TAP) pour un coût de 300 euros.

- la troisième : ELAGAGE 17 montant du devis : 4 860 euros.

Vote à bulletin secret : 6 voix pour L'ARBRE REMARQUABLE, 4 voix pour ELAGAGE 17 et 1 bulletin blanc.

6) Emprunt Investissement (prévu au budget)

Il sera de 197 000 euros. Le CRCA nous propose :

- Sur 15 ans, un taux de 2.25 % soit 3 877 € par trimestre, - Sur 20 ans, un taux de 2.51 % soit 3 139 € par trimestre.

Nous allons contacter deux autres banques pour comparer leurs propositions.

7) Portillon (prévu au budget)

Des usagers du port fluvial avaient demandé la pose d'un portillon pour limiter l'accès aux pontons. Ce portillon était aussi une demande du Service des Voies d'Eau du Conseil Général. Le coût est de 1 104 euros TTC

8) Jeux dans le parc

Ces jeux ont été vérifiés le 09 mai 2014. Suite à l'accident d'un enfant, M. TEXIER a vérifié leur ancienneté : ils datent de 1997. S'ils étaient aux normes de l'époque, ils n'apparaissent plus être dans les normes actuelles. Monsieur Le Maire propose de les supprimer. Tous les conseillers sont d'accord pour dire qu'il peut y avoir danger.

Mme BEAUBEAU Maryse estime qu'il faudra les remplacer par d'autres activités. Des projets seront à étudier. Pour l'instant, l'achat de jeux neufs n'est pas possible car le coût est important (espace fermé et tapis de réception, 3000 à 4 000 euros).

Les jeux près du bord de la Charente vont rester pour l'instant mais ils seront vérifiés par un organisme agréé.

M. CHEVALIER Bruno regrette ces nouvelles normes de sécurité trop strictes.

9) Tarif des Cavurnes

Pour le déplacement du Columbarium, la mise en place d'un espace cinéraire avec cavurnes, deux devis ont été fournis :

- Le premier par M. GUILLORIT pour un coût de 2 457 euros TTC,

- Le deuxième par FUNETHIQUE pour un coût de 2650 euros TTC.

Vote : tous pour le devis de M. GUILLORIT.

Durant l'arrêt de maladie de la secrétaire, Monsieur GALLAIS a aussi remarqué que le carnet d'enregistrement des concessions au cimetière, n'était pas à jour. Certaines concessions sembleraient ne pas avoir été payées. Monsieur GALLAIS nous avise que le prix d'une concession n'a pas été augmenté depuis 2003. Actuellement, la commune vend des concessions à perpétuité. Cela se fait de moins en moins dans les communes environnantes (Saintes demande 2700€, Saint Savinien 650€).

Après débat, il est décidé de vendre les concessions pour 30 ans avec possibilité de la renouveler. Des tarifs pris par d'autres communes, il ressort que le prix moyen minimum est de 48 euros le m² pour une concession de 30 ans.

Nous concernant, le tarif serait porté ainsi de 124 à 156 € (3,25m²) pour une concession de 30 ans (renouvelable). Il propose d'adopter ce prix pour notre commune.

Vote : tous pour.

10) Subventions pour les Associations

Associations	Attribution 2014	Attribution 2015
Nautic-Club	160	160
Société Sportive des 21 km	260	260
A.C.C.A.	100	100
Gaule charentaise - AAPPMA	160	160
Lyre taillebourgeoise	160	160
Pakito en fête	80	Départ association
Aînés de la Tour	100	Pas de demande de subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200	200
Nos P'tits Loups		160
Médaillés militaires de Saint-Savinien	50	Pas de demande de subvention
F.N.A.CA	50	50
TOTAL	1320	1250

Vote : tous pour.

11) Délibération (Prom'Haies)

Monsieur Le Maire nous informe que nous pouvons prétendre à une subvention du Conseil Régional d'un montant de 7 194 euros à condition d'envoyer le dossier avant le 09/06/2015.

Vote : tous pour.

M. TEXIER va compléter ce dossier pour l'adresser avant la date buttoir.

12) Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU doit être modifié pour être en conformité avec le SCOT, la loi ALUR et la mise en place des compétences de la nouvelle CdC. Les villages (une quinzaine d'habitations) pourront continuer à se développer, mais il n'y aura plus de possibilité de construire en diffus. Bien que Taillebourg ait été placé par la CdC en zone "Pôle de proximité" (6 hectares court terme + 6 hectares à long terme), les zones constructibles vont diminuer. Une commission composée d'élus et de Taillebourgeois se réunit, à titre consultatif, pour préparer cette modification. Plus de cent communes sont concernées dont la majorité ne bénéficieront que de 8 hectares (4+4).

A compter du 01/07/2015, la CDC prend en compte le droit du sol et les instructions des documents d'urbanisme.

13) Devis SDEER place du Marché (prévu au budget)

Il est décidé de modifier l'éclairage public, sur la façade de la mairie (un candélabre de plus, modification de l'existant et prises d'éclairage de Noël). Cinquante pour cent de la facture est prise en charge par le SDEER.

Le coût pour la mairie est de 199.34 euros par an pendant 5 ans.

14) Défibrillateur

Il va être placé dans un lieu public. Les employés municipaux et élus vont avoir une formation pour son utilisation le 08 juin 2015. Le formateur nous renseignera sur le meilleur emplacement pour l'installation. Monsieur le Maire rappelle que ce type d'appareil sauve des dizaines de vies par an et que s'il n'est pas obligatoire, la municipalité pourrait être mise en cause de n'avoir pas mis les moyens de secours appropriés en cas d'accident dans la salle des fêtes au regard des activités qui y ont lieu (activités sportives, danse, gym, arrivée des 21 km, etc.).

15) Questions Diverses

M. TEXIER nous lit un courrier de M. GANTHY (absent excusé) concernant le dysfonctionnement des tâches de la secrétaire : "j'ai regardé le logiciel établissant les feuilles de paie. Ce logiciel "PARME" qui traite des ressources humaines comme le logiciel "AMBRE" qui nous a permis d'élaborer le budget, fait partie d'une suite bureautique "COSOLUS" spécifique à la gestion administrative et comptable des mairies. Pour établir les feuilles de paie, ce logiciel se base sur des dossiers d'agents. Donc tous les agents ont obligatoirement leur dossier. J'ai constaté que le suivi individuel des agents au niveau des absences, des maladies, des congés, des RTT, des heures complémentaires n'étaient pas renseignés".

Mme BEAUBEAU Maryse indique que cette secrétaire a pourtant effectué la formation pour le logiciel PARME.

M. TEXTIER Pierre nous fait part d'une lettre recommandée, reçue le 04 juin 2015, envoyée par Mme AUDIGE Christel. Elle nous informe de sa demande de mutation pour la commune de Beurley et qu'elle souhaite cesser ses fonctions le 09/06/2015 au soir. M. TEXTIER Pierre a contacté par mail la mairie de Beurley pour pouvoir acter cette mutation. Une fois la mutation confirmée par Monsieur Le Maire de Beurley, Monsieur Le Maire et Mme BEAUBEAU Maryse ont donné un avis favorable à cette mutation. Il va être fait appel à candidature prochainement pour remplacer Mme AUDIGE Christel. M. TEXTIER nous avise que la mairie a reçu 61 candidatures pour le poste d'agent technique, 2ème classe. Trois personnes ont été sélectionnées et sont convoquées à un entretien le 13/06/2015. La Commission du Personnel choisira le nouvel agent communal.

Mme ALBERT demande qu'une signalétique soit mise en place pour indiquer le château.

Un Taillebourgeois demande que le quartier des Tritons soit indiqué.

M. COVELA RODRIGUEZ indique que le repas des anciens aura lieu le 4 octobre 2015.

Il nous informe que la fête de l'école aura lieu le 2 Juillet 2015.

M. CHEVALIER nous informe de la fermeture de la décharge, Route de St Vaize. Elle sera démolie. Une chaine va être installée et un panneau sera posé avec la mention « décharge publique interdite ».

Fin de séance à 0h40

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2015

Présents : M. Pierre TEXTIER, M. BRUNO CHEVALIER, M. GÉRARD gallais, M. Guillaume COVELA-RODRIGUEZ, Mme Sylvie ALBERT, Mme Emmanuelle GUIBERTEAU, Mme Babette RICHAUD, Mme Maryse BEAUBEAU, M. Fabrice GUILLOT, M. Daniel ARROYO-BISHOP, Mme Dany CHENET, M. Jean-François DEC ET M. PHILIPPE GANTHY.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BEAUBEAU.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 05/06/2015
- 2) Dissolution du centre de premier secours de Taillebourg (SDIS)
- 3) Approbation des statuts de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge
- 4) Projet d'achat des terrains entre la voie ferrée et le verger patrimonial
- 5) Voirie : - Beaulieu, route du Péré. - Subventions
- 6) Emprunt : offres de financement
- 7) Médecin remplaçant : exonération de CFE pendant 2 ans sur le territoire. Vote vers le 15 octobre pour 2016
- 8) Tarifs généraux dont espace cimetière
- 9) Délibération sur le nom de "lotissement Côteaux des Chaumes" + plan de numérotage à approuver
- 10) Stationnement : bandes jaunes (autorisées ou non. Amende pour stationnement abusif/mise en fourrière
- 11) Passages à niveau SNCF
- 12) Avancement du PLU. Ouverture du livre de concertation.
- 13) Décharges sauvages. Zone de collecte des déchets
- 14) Autorisation de feu d'artifice privé sur l'espace public (habilitation obligatoire)
- 15) Résultat de la journée du 30 mai. Subvention du Conseil Général
- 16) Demande de subvention FRIL-CG 17
- 17) Fiches de poste
- 18) Alarme cantine
- 19) Assurance SMACL / Audit
- 20) Jeux de plein air
- 21) Date de l'animation LPO (pour tout public)
- 22) Randonnée : ouverture du gîte "Chemin de Saint-Jacques de Compostelle"
- 23) Elagage des arbres (suite)
- 24) Création d'une nouvelle association (parents d'élèves)
- 25) Membres de la CLETC (commission locale d'évaluation du transfert de charges)
- 26) Suppléant syndicat informatique (remplacement de Mme PARMENTELOT)
- 27) FISAC-FCTVA
- 28) SIVOS
- 29) Questions diverses

1) Adoption du PV du 05/06/2015

M. Covela-rodriguez demande de modifier le temps du verbe dans la question n°9 (tarif des cavurnes). Mettre "proposera" en remplacement de "propose".

Vote : tous pour.

2) Dissolution du Centre de Première Intervention de Taillebourg

A la lecture de la délibération n°18 de la séance du 18 juin du Service départemental d'incendie et de Secours (SDIS 17),

il est maintenant quasi acté la prochaine dissolution du centre de première Intervention de Taillebourg (attente de l'avis favorable de Mme la Préfète).

Cette délibération est l'exact reflet de ce qui a été dit et débattu lors des réunions avec le Colonel Leprince (directeur du SDIS de La Rochelle), les pompiers et les élus et qui a abouti à cette situation.

Compte-tenu que certaines autres déclarations faites par des personnes qui ignorent ou feignent d'ignorer les véritables raisons qui ont conduit à la fermeture du Centre de Première Intervention de Taillebourg, nous avons décidé d'en faire la lecture et de la publier avec le compte-rendu de conseil municipal.

Elle mettra ainsi en évidence que l'équipe municipale n'est pas à l'origine de cette décision et déplore l'arrêt de l'activité des sapeurs-pompiers de Taillebourg, même si :

- Monsieur le Maire assume avoir mis en avant, auprès du SDIS, le fait qu'une commune de moins de 1000 habitants ne devrait pas avoir à payer deux fois ces services (7500 € annuels + l'hébergement de la caserne avec eau, électricité, assurance, etc.) et que ladite commune devrait bénéficier d'un "ticket modérateur" concernant sa participation financière au SDIS 17. En effet, les bases de calcul de la participation financière sont les mêmes pour les communes avec ou sans Centre de Première Intervention.

Cette réflexion est d'ailleurs actuellement vivement mise en avant par les communes de Bourgneuf, Sainte-Soulle, Anais, Saint-Germain de Marencennes qui veulent créer un "collectif de revendication".

- Monsieur le Maire a refusé de céder aux pressions qui nous invitaient à recruter un "pompier-cantonnier", ce qui n'aurait en aucun cas solutionné les problèmes de la caserne de Taillebourg énoncés dans la délibération ci-après, et dont le recrutement aurait été un manque d'anticipation face à la situation économique actuelle.

Pour information, le nouvel agent technique "en stage" a été choisi parmi 61 candidats; il possède entre autre son permis poids lourds, transports en commun, et une habilitation électrique "BR" qui lui permet d'intervenir sur les installations électriques en toute légalité et conformité, ce qui est pour nous un gage de sécurité face à l'état du réseau électrique que nous avons récupéré (ancienne mairie, écoles, salles voûtées, etc).

Cette personne a décidé de s'installer sur la commune d'Annepont.

Lecture de la délibération du SDIS :

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Conseil d'administration

Séance du 18 juin 2015

Extrait du procès-verbal

Délibération n°18

Dissolution du centre de première intervention (CPI) de Taillebourg

Le 18 juin 2015, le conseil d'administration du SDIS s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny sur convocation du président M. Jean-Pierre TALLIEU.

Date de la convocation : 1er juin 2015

Etaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs : TALLIEU, BESSON, CHADJAA, DUGUE, GRENON, GUILLAUD, GUIMBERTEAU, LUCQUIAUD, MASSICOT, PONS, RABELLE, ROBIN, SAVIN, VERGNON, VILLAIN.

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Quorum : 12 - Présents : 15

Membres de droit : Madame et monsieur : la préfète, le payeur départemental.

Membres ayant voix consultative :

Messieurs : le colonel LEPRINCE, le médecin-colonel AUDFRAY, le commandant AUBOYER, le capitaine DUMILLARD, le lieutenant FAVRE, le sergent-chef AUGER, le sergent-chef CROIZE.

Assistaient également :

Mesdames et Messieurs : le directeur de cabinet, le colonel LEGRAS, le sergent LARGEAU, la directrice-adjointe des finances du Conseil Départemental, les chefs de groupement.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs : BUSSEREAU, ALOE, BARUSSEAU, BEAULIEU, BUREAU, DESPREZ, DUCHEZ, FAVREAU, GODINEAU, LAURENT, MERCIER, PARENT, PEREZ, PROTEAU, GUILLET, ROKVAM, ROUSTIT, le sergent-chef MOYSAN.

N°18

Dissolution du centre de première intervention (CPI) de Taillebourg

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du président du Conseil d'administration,

Le CPI de Taillebourg a été intégré au corps départemental le 1er juillet 2007 avec un effectif de 12 sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Il apparaît cependant aujourd'hui de plus en plus difficile de maintenir un effectif opérationnel dans cette unité, seuls 3 SPV étant effectivement disponibles pour assurer les missions opérationnelles.

En effet, le CPI dont l'effectif est actuellement de 11 SPV est confronté aux difficultés suivantes :

- 3 SPV souhaitent cesser leur activité prochainement ;
- 1 SPV n'a aucune activité depuis au moins 2 ans ;
- 1 SPV est inapte opérationnel définitivement à la suite d'une maladie grave ;
- le chef de centre arrive à la limite d'âge en septembre 2015 ;
- l'adjoint au chef de centre ne souhaite pas prendre le commandement du centre.

En outre, les possibilités de recrutement sont très limitées, car les personnes habitant le secteur préfèrent s'engager auprès du centre de secours de Saint-Savinien, situé à moins de 7 km.

Compte tenu de ces difficultés et dans un processus de rationalisation des moyens du SDIS, le projet de dissolution du CPI de Taillebourg a été élaboré en concertation avec le Maire de Taillebourg, le conseiller départemental du canton et les chefs de centre de Taillebourg et de Saint-Savinien.

Après la dissolution, les locaux seront remis à la disposition de la commune et les personnels qui le souhaitent seront intégrés au centre de secours de Saint-Savinien.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires réuni le 11 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

d'émettre un avis favorable à la dissolution du CPI, l'arrêté de dissolution étant ultérieurement pris par Madame la Préfète de la Charente-Maritime au vu du rapport du directeur départemental d'incendie et de secours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Pierre TALLIEU

3) Approbation des statuts de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge

Lecture des statuts de la CDC et d'un article de journal sur le questionnement du conseil de Saint-Savinien concernant l'approbation des dits statuts.

La première mouture de ces statuts a été présentée le 18 juin 2015 et la dernière version le 9 juillet 2015 aux membres de la CDC. Il existe des différends sur la prise de certaines compétences comme le cinéma, les affaires scolaires....

M. Texier informe le conseil que la compétence scolaire a été prise par la CDC. De ce fait, la CDC gèrera les constructions de groupes scolaires, l'entretien des locaux, les employés. Les projets de nouvelles écoles devront toutefois être validés en conseil communautaire.

Il a été également évoqué en réunion de CDC une possible dissolution des SIVU et SIVOS.

Vote des statuts : 1 contre, 9 abstentions, 3 pour.

4) Projet d'achat des terrains entre la voie ferrée et le verger patrimonial (horizon 2016)

Un mur s'est effondré sur la parcelle D 467. Ce mur appartient à la commune, mais la parcelle n'est pas entretenue et le mur a cédé sous le poids du lierre. Monsieur Chevalier et Monsieur le Maire proposent d'acheter la parcelle au propriétaire qui serait vendeur. Les parcelles D467 et D468 pour une surface de 185 m² et la D491 pour une surface de 102 m². Ces petits terrains entre la terrasse du château et la voie de chemin de fer sont un achat cohérent au regard de l'ensemble du château.

Il reste que les frais de l'acte notarié reviendront plus cher que le terrain en lui-même.

Monsieur le Maire propose d'étudier une forme d'acquisition, pour les collectivités, ne passant pas par un notaire, mais qui nécessite un dossier conséquent.

Les maires et présidents de collectivités locales disposent de la faculté de recourir à des acquisitions d'immeubles ou à l'acquisition de parcelles dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de voirie, soit en la forme administrative, soit par acte notarié.

EXTRAIT DU CODE GENERAL DE LA PROPIETE DES PERSONNES PUBLIQUES (CGPPP)

Art. L. 1 du CGPPP

Le présent code s'applique aux biens et aux droits, à caractère mobilier ou immobilier, appartenant à l'Etat, aux collecti-

vités territoriales et à leurs groupements, ainsi qu'aux établissements publics.

L'article L -1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que : "Les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce. Ces personnes publiques peuvent également procéder à ces acquisitions par acte notarié".

L'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales dispose que : "les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics. Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination".

Une réponse du ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique à la question écrite n°68567 de Mme la Députée Barbara Romagnan (socialiste, républicain et citoyen - Doubs) publiée au JOAN le 23 juin 2015, page 4760, rappelle que l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques fixe les modalités de conclusion des acquisitions en les conditionnant à la passation d'un acte authentique. Les maires, les présidents des conseils généraux et les présidents des conseils régionaux ont la possibilité de procéder à des acquisitions d'immeubles, soit en la forme administrative, soit par acte notarié. Pour les actes d'acquisition passés en la forme administrative, l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales précise que ces mêmes autorités sont habilitées à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, ces actes.

En application de ces dispositions, le maire dispose donc de la faculté de recourir à l'une ou l'autre de ces procédures pour procéder à l'acquisition de parcelles dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de voirie. Au-delà de l'économie des frais d'honoraires de notaire, l'usage de cette procédure permet d'assurer une régularisation rapide des actes notamment pour des opérations ne présentant pas de complexité juridique.

5) Voirie

Cette année, en dehors des interventions ponctuelles, l'effort de la commune va porter sur :

- Beaulieu, où nous allons profiter de la présence des machines de terrassement qui interviennent sur la commune d'Annepont.

- route du Péré (du lavoir au château), où nous allons refaire et "rattraper" le niveau très dégradé et où nous allons créer des "voies de garage". Cette opération pourra bénéficier d'une subvention du département d'environ 17 à 25%.

Bruno chevalier indique les dates des travaux de voirie (point à temps, peinture, création de fossés,...) qui sont programmés à partir de septembre 2015. Il fixe la date de la prochaine réunion de la commission voirie le 20 juillet à 20 h 30 pour en établir le programme.

6) Emprunt : offres de financement

Deux offres de financement pour l'ensemble de nos investissements : le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, la Poste ayant décliné l'offre.

Proposition du Crédit Agricole : 2,71% sur 180 mois ou 3,02% sur 240 mois.

Proposition du Crédit mutuel : 2,24% sur 180 mois ou 2,42% sur 240 mois.

Vote : tous pour : Crédit Mutuel sur 180 mois.

7) Médecin remplaçant (exonération de CFE 2 ans sur le territoire - vote vers le 15 octobre pour 2016)

Monsieur le Docteur Seguin s'interroge sur l'exonération de CFE mise en place à Saint-Jean d'Angély dans le cadre de l'installation d'un nouveau médecin. M. Texier lui répond que cela concerne l'ensemble du territoire de la CDC, donc Taillebourg. Toutefois, il lui précise que cette exonération doit être revotée en octobre. Le Docteur Seguin a constaté que les remplaçants du Docteur Battesti avaient peu de patients, aussi il est demandé aux taillebourgeois de consulter les remplaçants, afin de ne pas prendre le risque de n'avoir plus qu'un seul médecin sur notre commune.

8) Tarifs généraux dont espace cimetière

Tarifs à compter du 1^{er} août 2015.

TARIFS CHARENTE

Halte fluviale

	2015
Eau	1,15 €/jour
Electricité	2,40 €/jour

Tarifs pontons 2015		
Taille du bateau	Mois	Année
< à 5 m	55 €	330 €
de 5 à 7 m	80 €	480 €
de 7 à 9 m	100 €	600 €
de 9 à 12 m	115 €	690 €
de 12 à 13 m	125 €	750 €

Par mètre supplémentaire 100 € à l'année

TAILLEBOURG

LOCATION D'IMMEUBLES

	2015
Garage	41 €/mois
Loyer épicerie	200 €/mois

Pour l'organisation de manifestations de type vins d'honneur, mariages		
	Habitant de Taillebourg	Extérieur à la commune
Parc seul	25 €	50 €
Parc si location salle des fêtes	gratuit	25 €

LOCATION DES SALLES SUR LA COMMUNE

	Salle des fêtes		Salles voûtées		Terrain Salle du foot	
	Habitants Taillebourg	Pers. hors commune	Habitants Taillebourg	Pers. hors commune	Habitants Taillebourg	Pers. hors commune
Location au week-end	186 €	275 €	En attente de conformité		En attente de conformité	
Chauffage (hiver)	50 €	50 €	non prévu	non prévu	non prévu	non prévu
Caution	415 €	415 €	non prévu	non prévu	non prévu	non prévu
Journée supplémentaire	72 €	106 €	En attente de conformité		En attente de conformité	
Location à la journée	108 €	160 €	En attente de conformité		En attente de conformité	
Chauffage	30 €	30 €	non prévu	non prévu	non prévu	non prévu
Caution	415 €	415 €	non prévu	non prévu	non prévu	non prévu
Vin d'honneur	54 €	81 €				
Réunions (associations)	0 €	0 €	En attente		En attente	
Buvette (associations)	15 €	23 €	de conformité		de conformité	
Repas (associations)	30 €	45 €				
Caution	167 €	167 €				
Forfait ménage	50 €	50 €	non prévu	non prévu	non prévu	non prévu

GITES

		1026 Le temps des roses	1027 Le soleil est bleu	1028 Sieste sous les cerisiers	1029 Promenade au bord de l'eau	Halte Jacquaire	Animaux
		30 €	30 €	30 €	30 €		5 €
HIVER du 1/09 au 30/06	Week-end 2 jours	30 €	30 €	30 €	30 €		5 €
	Journée supplém.	30 €	30 €	45 €	50 €	8 € par jour	2,50 €
	4 jours	150 €	150 €	215 €	245 €		10 €
	1 semaine	200 €	200 €	270 €	300 €		15 €
ETE du 1/07 au 31/08	1 mois	470 €	470 €	540 €	600 €		25 €
	4 jours	170 €	170 €	235 €	265 €		10 €
	1 semaine	220 €	220 €	290 €	320 €		15 €
	1 mois	490 €	490 €	560 €	620 €		25 €
	Caution	160 €	160 €	160 €	160 €		
	Acompte (résa)	25% du montant global	25% du montant global	25% du montant global	25% du montant global		
	Forfait ménage	30 €	30 €	30 €	30 €		
	Linge (draps)	10 €	10 €	10 €	10 €		
	Nombre de personnes	2	2	5-6	6-7	4	

L'acompte versé à la réservation sera perdu en cas de désistement.

Les heures d'arrivée et de départ sont fixées comme suit :

- Arrivée : de 11 h à 19 h

- Départ : de 8 h à 10 h

LOCATION MOBILIERE

ESPACE CINERAIRE

	Tarifs pratiqués jusqu'au 31/07/2015	Tarifs adoptés à compter du 1/08/2015
Concessions 3,25 m ² (2,50 m x 1,30 m) Durée de 30 ans renouvelable	123,80 €	156 € (48 € par m ²)
Concessions 6,25 m ² (2,50 m x 2,50 m) Durée de 30 ans renouvelable	Néant	300 €
Cavurnes, 30 ans	Néant	156 €
Colombarium, 30 ans	Néant	472 €

LOCATION MOBILIERE

location au forfait, en fonction de la disponibilité du matériel

	Particuliers	Associations de la commune	Associations extérieures
Tables (salle du foot)	15 €	Gratuit	15 €
Chaises (salle du foot)	15 €	Gratuit	15 €
Vaisselle (salle des fêtes)	15 €	Gratuit	15 €

VENTES DIVERSES :

- Mug : 8 €
- Terre de débernage : Terre de débernage : 5 € le m³ - Transport : 5 € le m³
- Bois
 - Bois pris sur place, coupé à 1 m : 32 € le stère
 - Bois livré et coupé à 1 m : 36 € le stère
 - Bois livré et coupé à 0,50 m : 41 € le stère
 - Bois (provenant des 6 arbres soupés dans le parc) pris sur place : 20 € le stère

PHOTOCOPIES

	A4		A3	
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
Public	0,10 €	0,40 €	0,20 €	0,80 €
Associations locales	0,05 €	0,20 €	0,10 €	0,40 €

Vote : 1 contre - 12 pour.

9) Délibération sur le nom de "lotissement des Côteaux des Chaumes" + plan de numérotage à approuver
Il y a régulièrement une méprise (facteur, livraisons) entre les appellations Les Côteaux des Chaumes, Saint-Savin et les Chaumes de Romefort. Nous allons donc placer un panneau au niveau du lotissement "les Côteaux des Chaumes" que nous considérerons dans sa globalité. La méprise provient du fait que le lotissement a été réalisé en deux tranches dont la deuxième s'appelait Saint-Savin. Il conviendra que les habitants de ce lotissement complètent aussi leur adresse par "route de Maison Neuve" pour éviter la confusion avec les Chaumes de Romefort.

Vote du plan de numérotage : tous pour
Voir plan en annexe en fin de compte-rendu.

10) Stationnement

Un taillebourgeois a peint des bandes jaunes sur la voie publique pour interdire le stationnement devant son domicile.

Une lettre lui a été envoyée par la mairie, afin qu'il supprime ces bandes et pour l'avertir des éventuelles poursuites qui pourraient en découler.

La gendarmerie a été appelée plusieurs fois pour des faits de stationnement "abusif" (plus de 7 jours, notamment parking du cimetière. Pour l'instant, ils ne sont pas venus, mais les habitants sont mécontents de cette problématique. Aucune solution ne semble vraiment contenter tout le monde; il existe une autre solution qui consisterait à passer une convention avec une fourrière.

11) Passages à niveaux SNCF

De récents incidents sur la voie ferrée (pneus crevés) nous ont fait contacter les services référents de la SNCF.

Nous avons évoqué d'autres problèmes (visibilité aux abords du passage à niveau 232 de La Brossardière avec une absence d'entretien des parcelles de la SNCF) et problème de l'abandon du cabanon SNCF (au niveau du passage à niveau 234).

Ce dossier est assez compliqué car il implique à la fois la SNCF, la DDTM et la municipalité car la responsabilité de la municipalité est engagée sur les passages à niveau placés sur des voies communales (La Brossardière).

Une évaluation des risques avait d'ailleurs été envoyée par la Préfecture en 2008 sans réponse de la municipalité de Taillebourg (Daniel Chevin, interlocuteur territorial DDTM 17).

Monsieur le Maire lit un mail de réclamation du 7 juillet destiné au référent de la SNCF :

"Bonjour Madame Abelin,

Dans un courrier du 9 mai 2014, vous vous présentez comme notre référent SNCF.

Je vous contacte donc pour évoquer le dossier "grille d'inspection" concernant le PN 232 que nous a demandé de remplir monsieur daniel Chevin, de la DDTM SAT Est.

A la question 11.1 (...masques éventuels...) je me vois dans l'obligation de renseigner que la parcelle SNCF C 406 n'est plus du tout entretenue et peut créer un "effet de surprise à l'arrivée sur le PN" pour les non-résidents (dont touristes).

Du même ordre, et même s'il ne s'agit pas d'une voie communale, un cabanon SNCF, au PN 234 positionné sur votre parcelle D 590, en centre-ville, est envahi par la végétation. Si ce masque n'est pas absolument déterminant pour la sécurité, il n'en demeure pas moins qu'il constitue un refuge pour une colonie de rats comme vient de nous l'indiquer la société ECOLAB (extrait contrat) que nous avons mandatée pour une inspection et un traitement des bords de Charente.

Je vous joins les documents relatifs à ce dossier.

Je vous remercie de me contacter dans les plus courts délais pour que nous puissions nous entretenir avec vos services compétents.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations respectueuses,

Le Maire, Pierre Texier"

12) Avancement du PLU - Ouverture du livre de concertation

La commission s'est réunie le 2 juillet 2015. Le résultat de l'enquête auprès des exploitants agricoles, des commerçants et des artisans a été étudié.

Ouverture au public du livre de concertation pour le nouveau PLU à compter du 20 juillet 2015.

13) Décharges sauvages / Zone de collecte des déchets

Des mises en garde (avant dépôt de plaine) ont été notifiées, notamment envers un commerçant qui a déposé du verre et autres recyclables hors des containers prévus pour le tri des déchets.

Il est décidé de la suppression du dépôt de collecte d'ordures route de Saint-Vaize.

14) Autorisation de feu d'artifice privé sur l'espace public (habilitation obligatoire)

Une demande de tir de feu d'artifice privé (1er août) sur une parcelle communale a été faite auprès du maire.

Elle n'est acceptée que parce que le tireur du feu possède une habilitation.

Feu d'artifice de la commune :

Cette année, le conseil avait voté une augmentation de 150 € de la dépense "feu d'artifice" pour passer dans la catégorie "supérieure". Le conseil considère qu'il est important de conserver ce spectacle gratuit et accessible à tous. Nous pensons que les nombreux taillebourgeois présents le soir du tir n'ont pas été déçus.

Etant donné l'arrêt de maladie (survenu quelques jours avant le 13 juillet) de l'agent technique en charge du tir, un professionnel a été recruté in extremis.

Monsieur le Maire tire les enseignements d'une telle situation :

Un rapide calcul met en évidence une différence de coût de l'opération.

En 2014 (15 Août), deux employés ont travaillé toute la journée à la préparation du feu, soit :

Employé 1 (indice supérieur) 7 heures jours fériés + 2 heures de nuit = 197,87 €

Employé 2 7 heures jours fériés + 2 heures de nuit = 174,71 €

Soit un total de : 372,58 €

Il faut aussi compter le coût des stages obligatoires d'habilitation de tir.

Le professionnel nous a demandé, lui, 150 € pour le tir de ce 13 juillet.

Il lui a été mis à disposition un agent technique pour une durée de 3 h, soit 42 €. Soit un total de : 192 €.

En conséquence, considérant l'économie réalisée de 180,58 €, considérant qu'il n'est pas concevable que la soirée du 14 Juillet repose sur la présence ou l'absence d'une seule personne,

le maire propose que le tir des feux d'artifice soit dorénavant confié à des professionnels. Vote : tous pour.

15) Pont Dormant / Résultat de la journée du 30 mai / Subvention du Conseil Général

Une centaine de personnes a participé à cette journée du lancement de notre souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Un député et deux conseillers départementaux étaient au rendez-vous.

Si les dons des personnes présentes restent symboliques vis-à-vis du coût de l'opération (160 000 € HT), certaines personnes ont tout de même versé des sommes conséquentes et cette journée aura eu pour effet de déclencher une subvention du Conseil Général de 39 900 €. La municipalité remercie donc tous les donateurs (exonération possible d'impôts) et les personnes présentes à cette journée qui ont apporté leur soutien au projet.

16) Demande de subvention FRIL-CG 17 pour le Pont Dormant

le dossier de demande de subvention au FRIL doit être modifié (dont le tableau du plan de financement) considérant la notification de la subvention du Conseil Général (39 900 €).

Vote : tous pour.

17) Fiches de poste

Monsieur le Maire demande où en sont les fiches de poste. Madame Beaubeau répond que les fiches de poste des agents administratifs et techniques de la mairie et du SIVOS ont été établies en collaboration avec les agents. Elles sont presque toutes signées et retournées à la mairie.

18) Alarme cantine

Jusqu'à présent, il n'y avait pas d'alarme à la cantine. Elle va être posée pendant les vacances scolaires.

19) Assurance SMACL/Audit

l'audit en cours de finalisation a déjà laissé apparaître des incohérences et des manques (ex : bâtiments assurés 2 fois, erreurs dans les adresses et les surfaces...) Nous attendons une nouvelle proposition.

20) Jeux de plein air.

Il est confirmé le démontage des jeux dans le parc et leur destruction. Une visite de contrôle est programmée pour ceux des bords de Charente, mais ces derniers sont plus récents.

21) Gîtes : bilan du fonctionnement des gîtes

Pour l'année 2014 :

Recettes 19 210,20 €

Dépenses : 6 146,93 € (hors salaires pour réparations, entretien et remise des clés)

Sode positif de 13 063,27 €

22) Ouverture du gîte "Chemin de Saint-Jacques de Compostelle et randonnée avec la LPO du 12 août

La municipalité de Taillebourg met en place un "refuge de Pèlerins de Compostelle" qu'elle va inaugurer le 12 août.

A cette occasion, nous organisons une petite marche découverte en collaboration avec la LPO avec qui nous sommes en partenariat dans le cadre de la Trame Verte et Bleue de la Région Poitou-Charentes. Le départ se fera dès 8 h (parking mairie, jumelles conseillées) pour une découverte de la future zone protégée LPO - Verger patrimonial.

Puis une mini-randonnée vers 10 h sur la Ferrée verte où nous vous ferons découvrir le passage piéton envisagé sur le ruisseau "La Rutelière" dans le cadre de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le nombre de participants à notre petite randonnée est limité à 20 personnes.

23) Elagage des arbres (suite)

Le programme d'abattage des arbres dangereux suit son cours :

- un gros chêne et un marronnier au bord de la Charente
- un érable au quartier Saint-Savin
- un acacia près du rond-point de la déviation.

24) Création d'une nouvelle association (parents d'élèves)

Une nouvelle association de parents d'élèves est créée : l'ATEPE (Annepont Taillebourg Ensemble Pour les Enfants).

Elle sollicite l'obtention d'une subvention pour son démarrage. La municipalité accepte la demande pour un montant de 200 € et espère la réussite de cette association qu'elle soutiendra dans ses actions.

Autres demandes de l'association : photocopies, livre de comptes, boîte aux lettres, utilisation du logo, etc.

L'association souhaite intégrer le site internet de la municipalité. Mmes Guibeteau et Chenet évoquent des problèmes

d'accès sécurisé pour les mises à jour du site. Le Conseil municipal décide de proposer un lien sur le site de la commune vers le site de l'association.

La municipalité ne souhaite pas l'utilisation de son nouveau logo par des tiers. Ce logo doit rester l'identité de la mairie de Taillebourg et notamment sur des documents officiels et administratifs.

La boîte aux lettres sera celle de la Maison du Parc.

Le conseil maintient les photocopies payantes, mais révisé l'ensemble de ses tarifs : cf ordre du jour n° 8.

25) Membres de la CLETC (commission locale d'évaluation du transfert des charges)

OBJET : Désignation représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges de la communauté des Vals de Saintonge

Le CLETC a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLETC sont précisées aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2009 : il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose au moins d'un représentant.

Le Conseil Municipal,

vu les dispositions du Code général des collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'articles 1609 nonies C du Code Général des impôts,

Vu la délibérations du 20 janvier 2014 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC),

Il est proposé au conseil Municipal d'élire les représentants suivants :

Est candidat au poste de titulaire : Pierre Texier.

- Monsieur Pierre Texier est élu au poste de titulaire au sein de la CLETC de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Est candidate au poste de suppléant : Maryse Beaubeau.

- Mme Maryse Beaubeau est élue au poste de suppléant de la CLETC de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

26) Suppléant syndicat informatique (remplacement de Mme Parmentelot)

OBJET : Suppléant syndicat informatique

Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 désignant les délégués du Syndicat Informatique de la Charente-Maritime qui a élu

- Titulaire : M. Philippe Ganthy
- Suppléante : Mme Nadine Parmentelot
-

Suite à la démission de Mme Parmentelot, il convient de procéder à l'élection d'un suppléant pour le Syndicat Informatique de Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, Mme Emmanuelle Guiberteau est nommée suppléante.

Vote : tous pour.

27) FISAC - FCTVA

Avancement des dossiers :

FISAC : le dossier est en cours de constitution

FCTVA : le dossier est complet et va être expédié.

28) SIVOS

Des changements d'affectation pour certains agents vont être à l'ordre du jour de la prochaine réunion de SIVOS.

29) Plan communal de secours / Plan canicule

Une liste des personnes sensibles a été récemment établie (dans le cadre de la mise en place du Plan communal de secours demandé par la Préfecture). Ce plan communal de secours doit être mis en place du fait du PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels dont Inondations).

Il est notamment demandé que des personnes soient référentes par secteurs géographiques. Monsieur le Maire propose

que ces secteurs soient établis en fonction des secteurs de distribution des bulletins municipaux pour les conseillers municipaux.

30) Bulletins de salaire

Compte-tenu du mécontentement d'un salarié qui se plaint qu'il a été notifié une retenue sur son salaire pour "absence injustifiée",

Compte-tenu que par le passé, il y a eu de gros problèmes de calcul des heures travaillées, monsieur le Maire ne souhaite pas qu'il y ait de nouveaux problèmes à ce sujet.

Monsieur le Maire propose que les feuilles de salaires et toutes les déclarations afférentes soient réalisées par le Centre de gESTION 17. Le coût de ce travail est de 4,50 e par bulletin de paie, soit $4,50 \times 15 = 60$ e par mois.

En conséquence et pour compenser cette dépense, monsieur le Maire propose de réduire le nombre d'heures du poste de futur(e) remplaçant(e) de madame Audigé (qui était à 28 h/semaine).

Soit un poste à pourvoir de 24 h par semaine : moins de travail du fait de la transmission des paies à un sous-traitant. La gestion des tickets de cantine est également supprimée pour cet emploi, et transférée à la gérante de l'agence postale, sans augmentation de son nombre d'heures travaillées.

Vote : tous pour.

31) Questions diverses

Mme Chenet demande de composer trois bulletins municipaux par an (janvier, mai et septembre). M. Texier précise que cela se fait dans beaucoup de communes. Le conseil approuve cette proposition.

M. Arroyo-Bishop demande aux conseillers de bien vouloir se mobiliser pour le week-end des Journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre prochains. Dans la mesure de leurs disponibilités, ils seront présents.

M. Chevalier nous informe que le terrain de boules, près de la Charente, va être amélioré avec du revêtement spécifique.

M. Chevalier nous fait part des demandes de plusieurs taillebourgeois : M. Battistini a réclamé un caniveau sur la rue de l'Etang, M. Martin de Lauze demande que soit mis en place un panneau de "sens interdit" dans un chemin (problème de circulation de quads). Ces demandes vont être étudiées.

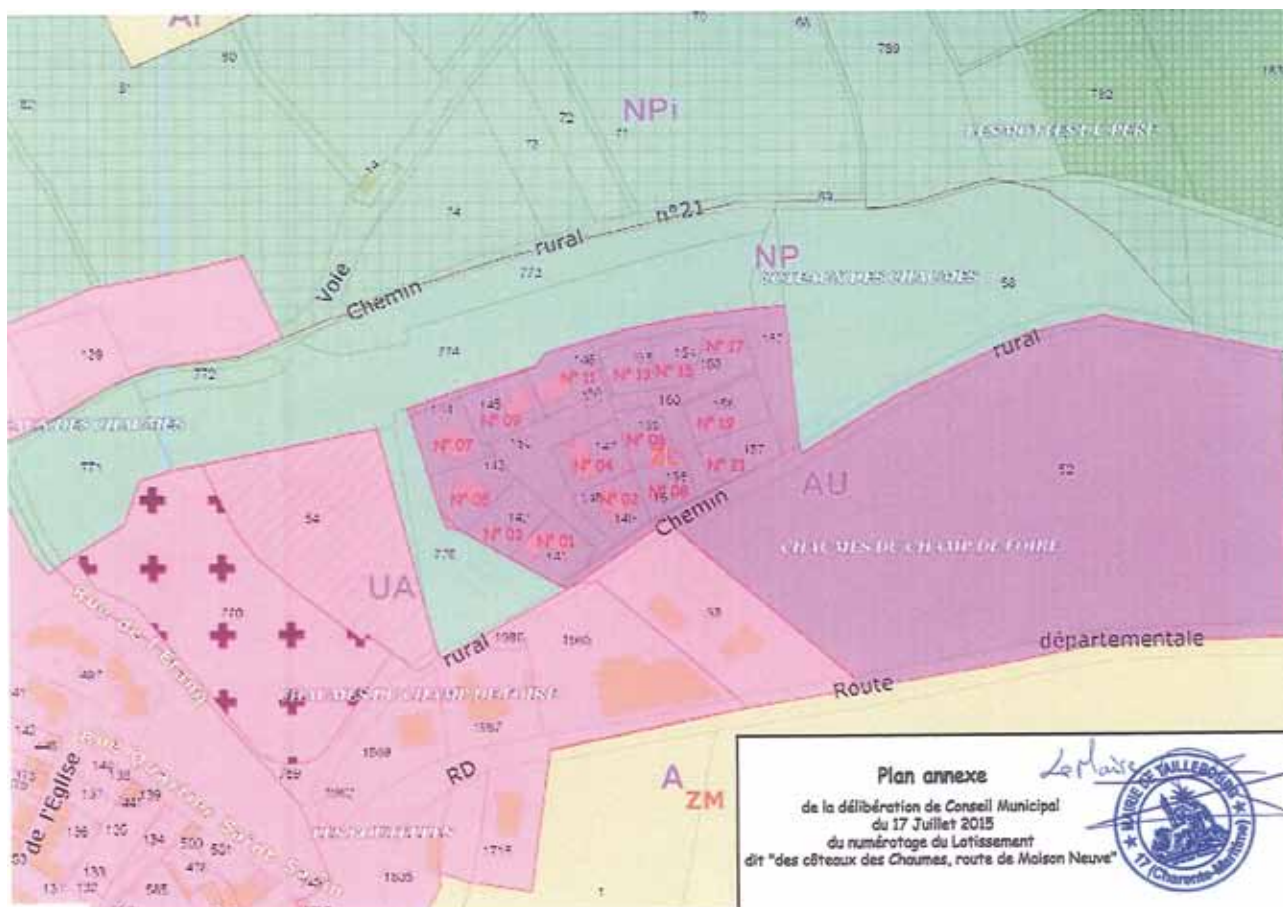
M. Gallais informe le conseil que des propriétaires de bateaux se plaignent, car des jeunes détériorent les bateaux. M. Texier précise que ces personnes doivent porter plainte auprès du service des voies d'eau du Conseil Général ou de la gendarmerie. La municipalité n'a pas de pouvoir de police sur la Charente.

M. Guillot a remarqué qu'au terrain au lieu-dit "les Rentes" n'est pas entretenu et qu'il empêche une visibilité normale sur l'accès à la départementale. M. Texier va faire un courrier au propriétaire.

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 27 août 2015 à 20 h 30.

Fin de la réunion : 2 h 10.

ANNEXE



Vie Communautaire

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) où sont **représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'Agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'Agence de l'eau s'est élevé à 270 millions d'euros dont 224 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'Agence de l'eau
pour 100 € de redevances en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)
(source : AEAG 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privés (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides
pour la protection des ressources en
pour 100 € d'aides en 2014 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)
(source : AEAG 2014)

3 Rapport annuel du maître sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'environnement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2014
PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 14 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 équivalents/habitants ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 167 000 habitants. Au total, le parc des stations d'épuration du bassin Adour-Garonne représente 4 700 ouvrages. En constante évolution, il a augmenté de 70% depuis 1992 principalement par la mise en place d'installations de petite taille en milieu rural. 75 % du parc est âgé de moins de 25 ans, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- 2800 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 148 nouvelles procédures de mise en place de périmètres de protection de captages d'eau potable ont été lancées.
- 52 captages d'eau potable ont été réhabilités.
- 146 unités de distribution d'eau potable ont été remises en conformité.
- 54 des 57 captages prioritaires « Grenelle » du bassin (500 identifiés au niveau national) bénéficient d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 2700 km de cours d'eau ont été restaurés.
- 92 ouvrages sur les cours d'eau ont été équipés pour assurer la continuité écologique.



POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 280 opérations ont concerné des entreprises dont les rejets pouvaient potentiellement dégrader les cours d'eau. Plus de 70 % ont porté sur des masses d'eau déjà dégradées.
- La réduction des pollutions a porté essentiellement sur les rejets de matière organique, mais aussi de substances dangereuses, avec 2,7 tonnes de celles-ci rejetées en moins grâce aux investissements financés par l'Agence.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 23 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain / rural.
- A l'international, 29 projets de solidarité ont été soutenus, principalement en Guinée, au Sénégal, à Madagascar et au Burkina Faso.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 100% de lieux de baignade sont couverts par une étude déterminant les sources de pollutions pouvant potentiellement altérer la qualité des eaux de baignade.

INDICATEUR DE BASSIN SPECIFIQUE

- 2 nouveaux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été approuvés, portant à 24 le nombre de SAGE sur le bassin, et couvrant 70% de sa superficie.



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale.

- en privilégiant l'action préventive,
 - en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
 - en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau.
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics de coopération intercommunale chargés de développer durable. Elles regroupent 1 700 collectivités et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Vie municipale

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE TAILLEBOURG : JOURNEE DU 30 MAI

Samedi 30 mai, la municipalité organisait une grande journée sur le thème du patrimoine architectural et paysager de Taillebourg. De nombreux élus locaux et invités sensibles à la sauvegarde d'un patrimoine d'exception s'étaient déplacés pour prendre connaissance de ce programme d'envergure.



Ce projet se décline en deux volets :

- Le premier volet concerne la réfection du pont dormant, unique accès au parc et à sa terrasse panoramique dont les travaux sont estimés à 160.530 € pour laquelle a été mise en place une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Plusieurs dons ont été déjà enregistrés mais ce n'est que le début d'une collecte que nous espérons bien voir grossir encore pour que les nouvelles générations puissent à leur tour apprécier l'histoire de notre patrimoine local.

A noter que le don fait par l'association "Les Amis de Taillebourg" en avril 2013 lors de sa cessation d'activité, à la Fondation du Patrimoine Poitou-Charentes, constitue déjà une belle somme initiale. Nous espérons que d'autres dons viendront compléter cette mise de départ.

- Le second volet concerne le patrimoine paysager, sous la forme d'un jardin verger patrimonial, d'une réserve LPO, d'un sentier pédagogique et d'un système d'information géographique (SIG). Ce projet pour la connaissance, l'information, la sensibilisation des publics (écoles, activités périscolaires, habitants, touristes...) a rencontré un vif succès et le dossier présenté par la municipalité a été retenu dans le dispositif "Trame verte et bleue" de la Région.

Pendant le mois de juin, et dans un esprit de continuité du projet, le mur surplombant le camping a subi une réfection grâce au SIE des Vals de Saintonge



LE VILLAGE DE TAILLEBOURG PREND SOIN DE SON PATRIMOINE ARBORE !

Dans le cadre d'un plan d'entretien durable et surtout d'une mise en sécurité des arbres "déclarés dangereux", la municipalité de Taillebourg a fait appel à "L'Arbre Remarquable", suite à la consultation de plusieurs entreprises locales, dans le respect de la législation.

Cette semaine, des grimpeurs professionnels ont travaillé dur pour sécuriser la voie ferrée, sur de lourdes branches qui menaçaient de tomber.



Ces arbres courbés, qui font le charme du parc, nécessitaient une taille respectueuse !

Côté bords de Charente, l'équipe de "L'Arbre Remarquable" est également intervenue sur deux gros arbres, dont un vieux frêne imposant qui menaçait lui aussi de tomber sur le Restaurant "Les Quais de Taillebourg". Tout est désormais sécurisé.

Les enfants quant à eux, ont aussi bénéficié à leur façon, de cette intervention sur le Patrimoine paysager du village, puisque les "grimpeurs" ont reçu, tour à tour, toutes les classes de l'école de Taillebourg et initié un projet pédagogique concret, très apprécié par les nouvelles générations et les enseignants.

Des explications ont notamment été données sur les "signaux" identifiables qui permettent d'apprécier si un arbre doit être "démonté", "élagué", "soigné"...

Quelles substances les arbres fabriquent et quels types d'insectes sont attirés par ces "marqueurs biologiques" dans le cadre d'un écosystème etc.



MATINÉE DÉCOUVERTE ET INAUGURATION DU REFUGE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE DE TAILLEBOURG

Mercredi 12 août, une matinée découverte était organisée en présence de Julien Gonin de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), dans le cadre de la mise en "refuge" de l'espace du parc du château de Taillebourg et de la "Trame Verte et bleue Région" dans laquelle s'est inscrite la municipalité.

Cette matinée enrichissante s'est poursuivie par l'inauguration de notre "Refuge de Pèlerins du chemin de Saint-Jacques de Compostelle", en présence de l'Association Saintaise des Chemins de Saint-Jacques de la Charente-Maritime, de Stéphane Pipet, directeur de "Saintonge Dorée" (office de tourisme de la CdC), ainsi que de l'amicale participation de l'association des "Baladins du Comté de Taillebourg" qui avaient revêtu les costumes de circonstance.

Infos pratiques :

– Gîte 4 personnes, meublé et équipé, situé place des pêcheurs, identifiable par une grande bannière suspendue au mur. Tarif : 8 euros la nuit.



Etat civil

NAISSANCES

PUJOL Léonie	12 mai 2015
PONS Mattéo	16 juillet 2015
CHEVALIER Théo	13 août 2015

BAPTEMES CIVILS

MOREAU Solal	21 mars 2015
--------------	--------------

MARIAGES

BEYRAND Dominique / POMMIER Véronique	11 juillet 2015
POITOU Jean-Marie / AUJOUX Florence	29 août 2015

DECES (sur commune, acte d'état civil)

GROUAZEL Daniel	12 février 2015
MOUNIER épouse PIKE Jeannine	18 avril 2015
PARFAIT Vincent	07 juin 2015

DECES (hors commune, retranscription de l'acte d'état civil)

MOQUETTE Jean	18 février 2015
ROLLAND Gérard	23 mars 2015
LOIZEAU Alain	09 avril 2015

Hommage à Alain LOIZEAU, employé municipal depuis 31 ans

Je tiens tout d'abord à excuser Monsieur le Maire qui n'a pas pu être présent aujourd'hui, retenu par des obligations professionnelles.

Nous sommes rassemblés dans cette église autour d'Alain, un lieu qu'il connaît bien puisqu'il a travaillé à plusieurs reprises pour la réparer, l'entretenir, l'embellir, notamment il y a cinq ans environ, ce qui a permis de ré-ouvrir notre église.

Alain est né le 30 Août 1957 à Saintes, il a grandi à Taillebourg. Il est le 3ème d'une fratrie de 9 enfants. Tu as passé la plus grande partie de ton existence dans ce village que tu aimais profondément. Après l'école communale, tu as été pendant quelque temps marin, seul moment qui t'a éloigné de Taillebourg, puis tu as fondé une famille avec ta femme Christine, vous avez eu 2 enfants, Jessy et Priscilla.

Ça vient de faire trente et un an que tu es employé communal. Je t'ai porté il y a quelques semaines le diplôme marquant ces trente années de service, trente ans à parcourir sur la commune : les routes, les chemins, les fossés, les ponts... tu en as connu chaque cm, à nettoyer, à rénover, ou bien à entretenir les locaux communaux : tu es intervenu dans tout : du ciment à la tapisserie, du ponçage de parquet à la peinture, des fondations à la toiture.

Quarante ans à parcourir les champs, les bois, les marais ; à guetter les lièvres, les lapins, les faisans et depuis quelques années, en battues, les sangliers ou les chevreuils avec ton fameux fusil à lunette que tu avais réussi à t'offrir : fruit de ton travail.

Cinquante ans aussi à parcourir les berges de la Charente, traquant les poissons, gros et petits. Tu es même devenu un spécialiste du sandre.

Et pendant tout ce temps, participant à la vie de ce village comme joueur de football à l'AS Taillebourg, pompier volontaire et même Baladins.

Ton dernier gros chantier fut le mur du camping, chantier important pour toi ; tu aimais l'histoire de notre village et le Patrimoine ci-rapportant. A plusieurs reprises tu as rencontré les Compagnons de Saint Jacques qui t'ont appris comment placer les pierres, faire du mortier ou des joints.

La maladie t'a interrompu dans ton élan.

Tout le monde a reconnu que tu faisais du bon travail. Nous, au Conseil Municipal, nous t'avons attendu, comptant que tu pourrais reprendre cette tâche titanesque.

Après la cérémonie, nous t'accompagnerons dans ce cimetière que tu connais bien, pour y avoir travaillé à entretenir les tombes, les allées, les arbres, rénover les murs et construire l'ossuaire.

De l'endroit où tu vas reposer, tu vas pouvoir surveiller Taillebourg d'un côté et nos ancêtres de l'autre...

A nous revoir un jour

Vie Associative



AAPPMA

La Gaule Charentaise

AMIS PÊCHEURS, BONJOUR !

Ce fut dimanche 17 mai, sous le soleil, une totale réussite à Taillebourg, pour l'AAPPMA la Gaule Charentaise, pour la journée découverte "pêche de l'alose".

Cette animation a débuté samedi 16 mai à Saintes avec les animateurs de la Fédération Pêche 17 et s'est poursuivie dimanche sur les quais de Taillebourg sous l'égide de l'AAPPMA du village.

La gAULE Charentaise n'a pas lésiné sur l'organisation de cette manifestation : tout y était : barnums, banderoles, affichages, fiches de renseignements, dépliants, ordinateur mis en Wifi, matériel de pêche, et bénévoles signalés.

Cette journée a permis à une quarantaine de personnes, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, de venir découvrir cette pêche saisonnière.

La plupart possédaient déjà une carte de pêche, d'autres ont eu un pass-pêche pour la journée, certains d'entre eux ont même adhéré à l'AAPPMA.

Tous sont repartis enchantés et reconnaissants d'avoir été si bien reçus et d'avoir appris sur cette pêche.

La Gaule Charentaise remercie les personnes qui se sont déplacées, la Fédération 17 pour le prêt de matériels, le restaurant "les Quais de Taillebourg" pour la wifi, les amis, Patrick et Jean-Marie, membres d'une AAPPMA voisine.



Cette année encore, le temps n'était pas vraiment au rendez-vous pour nos deux jours de "découverte pêche à la truite".

Malgré tout, une vingtaine de jeunes et trois femmes se sont déplacés. Nous avons reçu beaucoup de jeunes enfants pour la plupart accompagnés de leur papy. Merci à eux tous pour leur présence ainsi qu'aux bénévoles qui ont entouré cette manifestation.

Nous remercions de nouveau (mieux vaut deux fois qu'une) Natura Pêche pour les lots offerts l'an dernier qui n'avaient pas été donnés (notamment seau et appât) car les très jeunes enfants qui sont venus en 2014 avaient préféré les porte-clefs offerts par la fédération de pêche 17, que nous remercions aussi. Petite mise au point sur certaines médisances : Cette année les enfants pour cette journée découverte ont préféré les mousquetons nantis d'un mètre, mais ouf ! Deux femmes et six adolescents ont choisi un seau et l'appât, il ne nous en reste donc plus que quatre car sur les quinze offerts, trois avaient été remis lors du concours de pêche au coup en 2014, à trois concurrents malchanceux (voir dernier bulletin). Nous pensions à l'époque que cela pouvait être un petit clin d'oeil à leur malchance en leur offrant de l'appât, mais mal nous en a pris car c'était des lots offerts pour la journée des enfants au diable ces bambins qui ont préféré des porte-clefs à de l'appât !

Résultat nous nous sommes mis à dos la boutique, bien connue des pêcheurs, qui n'a pas encaissé le coup ! Dire que cette année, ces petits pêcheurs en herbe ont encore préféré des gadgets à de "la bouffe" pour les poissons, franchement où va t'on !

En conclusion, l'année prochaine, pas de lots offerts par ce partenaire, certainement préfère t'il les AAPPMA qui lui rapportent, nous, nous sommes probablement trop petit et pas assez rentable (pas d'école de pêche, pas assez de dépenses faites dans son magasin, etc...) Au diable ces médisances et cette vénalité, nous irons désormais vers d'autres distributeurs.

Pour en revenir, après cet aparté, à notre journée, les enfants ont eu comme d'habitude une collation bien méritée, sont repartis avec leurs belles truites et leur petit lot !



Nous espérons que votre été fut agréable avec de bons moments passés au bord de l'eau.

Nous profitons de la sortie du bulletin en octobre, pour vous annoncer notre date pour notre Assemblée Générale. Le mandat des dirigeants des AAPPMA arrive à échéance ainsi que celui de la Fédération, nous devons en conséquence, organiser avant la fin de l'année cette AG, d'où une date plus avant !

Nous vous espérons nombreux et nous souhaitons pouvoir compter sur certains d'entre vous pour nous rejoindre dans nos actions, au sein de notre CA.

VENDREDI 27 NOVEMBRE 20 H 30 - SALLE DES FETES DE TAILLEBOURG

Pour nous contacter :



Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr
 Notre e-mail : lagaulecharentaise@gmail.com
 Facebook : www.facebook.com/lagaulecharentaise
 Notre téléphone : 05 46 91 82 13 09



Tél. 09 72 31 46 61

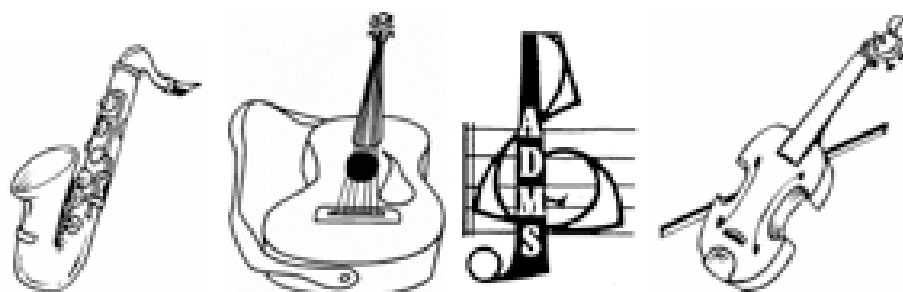
L'école de musique de l'A.D.M.S.



L'école de musique de l'ADMS, créée en 1986, agréée par le Conseil Général de la Charente-Maritime, vous propose un enseignement musical de qualité pour enfants et adultes pour sa 30^e rentrée. Son siège social se situe à Saint-Hilaire de Villefranche, mais elle a un pôle sur la commune de Taillebourg.

Toute personne peut y apprendre le piano, la guitare, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse à cordes, la flûte traversière, la flûte à bec, la clarinette, le saxophone, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le tuba et la batterie.

Le conseil pédagogique, dirigé par Manuel Audigé, est constitué de neuf professeurs diplômés. cette année, l'effectif est composé de 240 élèves environ (dont 13 taillebourgeois) et 48 adhérents (pratique instrumentale ou vocale).



Possibilité également de participer aux orchestres à cordes, d'harmonie, de musiques traditionnelles et à la chorale sans prendre de cours.

L'école de musique fêtera ses 30 ans en 2016.

Pour tout renseignement, consultez le site de l'ADMS : www.adms17.fr
ou contactez le directeur Manuel Audigé au 06 77 93 04 09



A

ssociation de parents d'élèves



Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves, Habitants de Taillebourg,

Le 7 juillet 2015, une nouvelle association de parents d'élèves a été créée pour les enfants de l'école François Rabelais de Taillebourg.

ATEPE

Annepont Taillebourg – Ensemble Pour les Enfants

Cette association a pour but d'organiser et d'animer des activités périscolaires destinées à soutenir l'action éducative des enseignants sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci.

Elle est, aujourd'hui, composée de 15 membres tous bénévoles. Le bureau se répartit ainsi :

- La présidente, Mme BERNET Priscilla, maman de Maïlane en classe de Moyenne Section
- La vice-présidente, Mme METRO Angélique, maman de Lysie en classe de CP et de Lowell en classe de Petite Section
- La secrétaire, Mme BALLUET Céline, maman d'Hugo en classe de CM2, de Lucas en classe de CE2, de Maxime en classe de Grande Section et Enola en classe de Petite Section
- La secrétaire adjointe, Mme LE GUINIEC Valérie, maman de Martin en classe de Grande Section
- La trésorière, Mme TRIQUET Laetitia, maman de Nino en classe de CP
- La trésorière adjointe, Mme MACE Samantha, maman de Flora en classe de Grande Section

Afin de développer l'activité de notre association, nous envisageons d'organiser plusieurs manifestations au cours de l'année :

- Un pique-nique d'intégration au stade de foot de Taillebourg, le samedi 19 septembre à partir de midi
- Une vente de viennoiseries (tous les 1ers jeudi du mois à 15h30 et 16h30)
- Un goûter / défilé d'Halloween le samedi 17 octobre à partir de 15h00 à la salle des fêtes de Taillebourg
- Une bourse à l'enfance, à la salle des fêtes de Taillebourg, le 15 novembre.
- Un carnaval ...

Vous trouverez le détail de nos manifestations sur notre page Facebook en recherchant notre groupe : 'ATEPE : Annepont Taillebourg – Ensemble Pour les Enfants'.

Pour plus d'informations, vous pouvez également nous contacter par mail : atepe.17350@gmail.com, ou bien nous rencontrer lors de notre Assemblée Générale qui aura lieu le mardi 29 septembre à 20h30 à la salle des fêtes de Taillebourg.

En espérant que notre association réponde au maximum aux attentes des parents d'élèves et surtout à celles de nos enfants, nous vous remercions par avance, Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves, Habitants de Taillebourg, de toute l'aide que vous pourrez apporter à notre association.

Amicalement,

ATEPE

Annepont Taillebourg
Ensemble Pour les Enfants

Les Baladins du Comté de Taillebourg

Le 27 juin, les jeunes de l'Atelier théâtre ont présenté un spectacle mis en scène par Annabelle Penin (directrice du Théâtre de l'Anaphore) sur le thème de la famille. Thème important à nos yeux, car nous sommes une grande famille, et nous aimons nous retrouver pour partager des projets ensemble.

Bravo pour le travail et l'enthousiasme de Jimmy, Julie, Kilian, lili et Cloé, et merci de nous avoir fait rêver en nous donnant du plaisir.

Nous remercions le Conseil municipal de Taillebourg pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour les ateliers, ce qui a permis aux jeunes de travailler dans un lieu adapté.

Nous remercions Annabelle Penin pour son travail et son implication tout au long de l'année. Merci aux adhérents des Baladins, aux familles et amis, aux élus qui ont assisté aux deux représentations pour leur soutien et leurs encouragements.

Pour nous contacter : Les Baladins du Comté de Taillebourg

Tél. : 07 82 39 44 91 - baladinscomtedetaillebourg@gmail.com

L'équipe des Baladins, Cloé, jimmy, Kilian, Julie et Lili

En quelques semaines, les comédiens de l'atelier des Baladins ont fait preuve d'énergie et de créativité pour créer un spectacle d'environ 50 mn, autour de la famille.

Dans un esprit d'équipe, de troupe même, Cloé, Jimmy, Kilian, Julie et Lili ont redoublé d'inventivité et ont rassemblé les chansons, les romans et les pièces de théâtre qui ont formé : "On choisit pas sa famille". Ils ont ensuite extrait des saynètes de ces écrits et, enfin, ont su incarner de multiples personnages : un petit farceur, une maman maniaque, un écolier qui ne veut plus aller à l'école, de futurs parents, un grand-père autoritaire, et surtout des enfants aux questions qui dérangent... les grands !

Bravo pour leur investissement et leurs prestations de qualité !

Annabelle Penin





Le club can *Nom d'un chien !!!* organise

le dimanche 27 septembre à TAILLEBOURG

Stade Joël Chauvet
rue Vivier

Entrée gratuite

un **Concours d'Agility**



Buvette
Restauration sur place possible



Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique

MBONDO MAORGUE

Association Franco-Africaine d'Échanges Culturels, Éducatifs et Artistiques

Renseignements: mbondo.maorgue@gmail.com

07.81.89.83.44 / 06.81.23.61.57

COURS DE DANSES AFRICAINES

SALLE DES FETES DE TAILLEBOURG (17350)

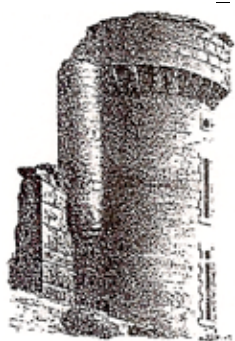
Tous les Lundis 19h30/21h

Début septembre

Avec
Innocent Kouadio



Interventions dans les écoles



Société Sportive de Taillebourg

Bonjour à tous

Depuis maintenant un peu plus de deux ans, l'association Société Sportive de taillebourg reprend tout son sens en ayant ouvert une section gymnastique.



Depuis le 10 septembre, la gym a repris de plus belle pour sa troisième année d'existence, avec notre prof très sympathique, Nathalie picoulet, professeur diplômée d'état.

Les séances commencent par un échauffement en cardio, puis musculation, stretching, gym parfois douce, parfois tonique style zumba, et pour finir étirements et relaxation.



Les cours sont très variés et dynamiques, tout en musique et dans la bonne humeur. Nous sommes maintenant une douzaine de participantes, de tous âges confondus.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous serons ravies de vous accueillir, même en cours d'année.

La première séance dite "découverte" est gratuite !! Alors pour franchir le pas, venez avec une amie ou un ami. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.



Les cours de gym sont donnés une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires, le jeudi soir de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Taillebourg.

Informations et inscription : Maryse - 06 10 07 27 77.

Quant à la section de l'association qui organise les courses à pied, dont l'épreuve reine dite "les 21 km de Taillebourg, est toujours à la recherche de bénévoles.

Si vous êtes intéressé pour nous aider le jour de la course, nous recherchons des signaleurs et également des personnes pour les postes de ravitaillement.

N'hésitez pas à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

LE 9 OCTOBRE 2015 A 20 H 45 A LA SALLE DES FETES DE TAILLEBOURG

Pour l'association, le Président, Ludovic Erable

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez me contacter au 05 46 93 79 84.

Association " Société Sportive de Taillebourg " fondée en 1946. Elle a été déclarée à la sous-préfecture de St-Jean d'Angély, sous le n°32, le 15 juin 1946 (journal officiel du 5 juillet 1946). L'association a reçu l'agrément ministériel le 26 août 1949 sous le n°5553. Elle a son siège social à : Maison du Parc, parc du château, 17350 Taillebourg

Renseignements utiles

MAIRIE

2 place du Marché

Tél.05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42

Mail : taillebourg@mairie17.com

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13 h 30 à 17 h.

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h

Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h

ECOLE PRIMAIRE

Parc du Château

Tél.05 46 91 77 49

ECOLE MATERNELLE

Parc du Château

Tél.05 46 91 80 94

www.ecole.taillebourg.net

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél.05 46 91 91 81

RECREOBUS

<http://recreobus.free.fr>

Mail : recreobus@wanadoo.fr

Tél.05 46 90 84 88

RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES

Coordonnées téléphoniques à la Mairie

Commission budget finances

Philippe Ganthy

Commission du personnel municipal

Bruno Chevalier

Commission des affaires scolaires

Philippe Ganthy

Commission CCAS, banque alimentaire

Maryse Beaubeau

Commission circulation et aménagements routiers

Gérard Gallais

Commission parcelles, dépendances
et bâtiments communaux

Gérard Gallais

Commission du patrimoine paysager
et des espaces naturels

Babette Richaud

Commission du patrimoine architectural et urbain

Daniel Arroyo-Bishop

Commission du commerce, artisans, artisanat

Guillaume Covela-Rodriguez

Commission voirie, agriculture

Fabrice Guillot

Commission tourisme, communication

Sylvie Albert

Commission des activités de plein air et sportives

Emannuelle Guiberteau

Commission associations, fêtes, repas
et commémorations

Maryse Beaubeau

Commission du bulletin municipal et site internet

Dany Chenet

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place du Marché

Tél.05 46 98 40 02

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi

de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

SMICTOM

Tél.05 46 07 16 66

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sacs noirs : tous les jeudis à partir de 6 h

Sacs jaunes : tous les 15 jours, semaines vertes
(semaines impaires) le mardi, à partir de 18 h

DECHETTERIE, pour les encombrants

Rue du Château d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN

Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée, ainsi
que les dimanches et jours fériés

POMPIERS.....18

SAMU..... 15

GENDARMERIE17

ou Saint-Savinien05 46 90 20 18

ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27

CENTRE ANTI-POISON05 56 96 40 80

CABINET MEDICAL

MEDECINS : MM Battesti et Seguin

Tél05 46 91 72 65

INFIRMIERE : Mme Annick Marandet

Tél06 70 84 93 12

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : M Bellorgey

Tél05 46 91 72 65

CABINET D'INFIRMIERS

**M Vincent Thomas, Mmes Laëtitia Beaurin
et Estelle Loret**

Tél05 46 91 78 17/06 09 77 76 09

PHARMACIE CHAMPION

Tél05 46 91 71 35

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, le
samedi de 9 h à 12 h 30

Les artisans et commerçants

RESTAURANTS

Auberge des Glycines

4, quai des Gabariers - Tél.05 46 91 81 40
Ouvert tous les jours, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg

Route de la Brossardière - Tél.05 46 91 73 28
Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare

24, rue de la Gare - Tél.05 46 91 44 22
Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,
sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin

CAMION PIZZA LA VAIZIENNE

Place de la Charente - Tél.06 68 79 11 47
Le samedi à partir de 17 h

MAISON D'ALIENOR Chambres d'hôtes

37, rue Aliénor d'Aquitaine
Tél.06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15
Mail : maison-dalienor@hotmail.fr
www.maison-dalienor.com

LA PETITE EPICERIE

Place du Marché - Tél.05 46 91 28 54
Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 13 h et de 15 h 45 à 19 h 30, mardi, vendredi et samedi de 8 h 15 à 13 h et de 15 h 45 à 19 h 30, mercredi et jeudi de 8 h 15 à 13 h, dimanche et jours fériés de 9 h à 13 h

BOULANGERIE

Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.05 46 95 34 63
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 20 h.

TABAC-PRESSE

Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.05 46 91 70 89
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30. Dimanche et lundi de 7 h 30 à 12 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF

Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.05 46 91 70 71
Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.

SPID 17 : Sites internet, communication tous supports, reportages photo

Jean-François Weill dit Morey

80, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.09 72 23 46 61

TAXI DE L'ATLANTIQUE

Place de la Charente. Tél.06 59 11 55 02

CONCEPTION GRAPHIQUE - Assimeau Céline

4, rue des Violettes
Tél.05 46 92 37 88 ou 06 20 50 05 21

PAYSAGISTE - APICULTEUR

M. Ponceau et Mme Dourousseau

Tél.05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68

UN JARDIN DE MARC

Paysagiste qualifié :

entretien, taille, engazonnement, plantations

5, rue du Port

Tél.06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

"AU TRAIT BIO"

Production de légumes vente directe, œufs et fruits

D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien

Tél.06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28
autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE

Mécanique, carrosserie, peinture

8, route de Saint-Savinien

Tél.05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11
Mail : taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS

1, route d'Anepont - Tél.05 46 96 22 19

Mail : car.go.pneus@cegetel.net

MAÇON SARL M.J.C.O.

2, rue des Maçons Est

Tél.05 46 91 75 28 ou 06 73 46 25 39

SERVICEO CONSTRUCTION

3, rue de l'Etang. Tél.09 72 29 08 90

COUVREUR AMP BESSON

18, rue de l'Etang

Tél.05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.

Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur

5A, rue des Chaumes.06 02 27 69 22

PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT

DE SOL - PLAQUISTE Stéphane NEMPONT

4 bis, rue de la Brossardière (village)

Tél.06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

AVANT - APRES



La place du Château, au début du XXe siècle.



La place du marché - Septembre 2015